

Mémoire présenté à la commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de la ville de Montréal.

Sujet de la consultation : Montréal, objectif zéro déchet.

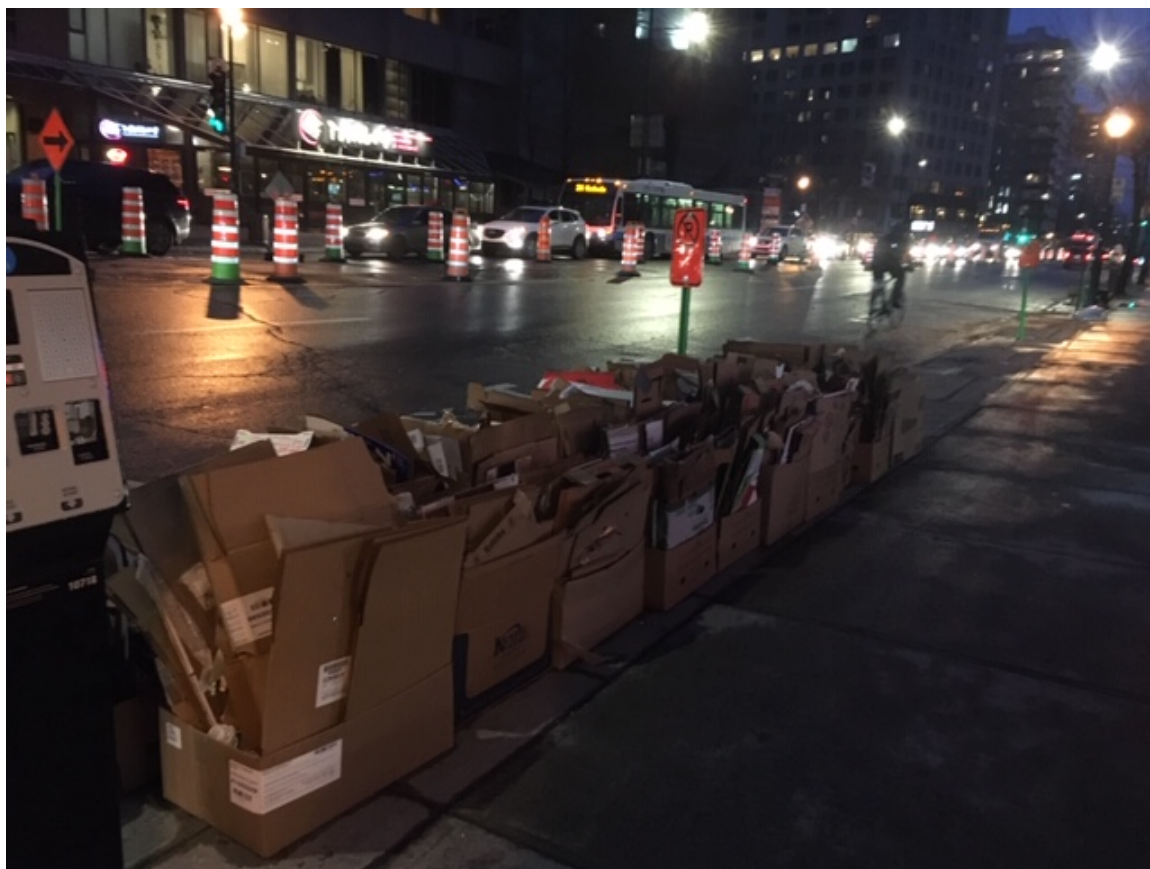


Photo 1 - Soir de collecte des déchets sur une rue commerciale, novembre 2019, photo G. Thériault.

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Gilles Thériault

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Ce mémoire a été écrit afin de pouvoir contribuer au projet de consultation publique **Montréal, objectif zéro déchet**, proposé par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de la ville de Montréal.

Le projet de la commission est de réaliser une consultation publique en vue d'adopter un règlement qui servira à améliorer la gestion des matières résiduelles de Montréal et des villes liées de l'agglomération de Montréal.

Le Québec est un précurseur dans le domaine de l'économie environnementale l'agglomération de Montréal peut être un leader dans cet enjeu majeur.

Nous vous proposons de faire la lecture de ce mémoire qui porte sur les trois objectifs du plan directeur qui sont proposés par la commission. Nous nous permettons d'ajouter **un quatrième objectif soit l'ajout de la notion d'écofiscalité**, en vue donner une valeur économique afin d'encourager la prévention et la réduction des déchets.

Ce mémoire contient quelques problématiques et propose des réponses formulées sous la forme de recommandations. Ils sont précédés d'une mise en contexte de la part de l'auteur.

La démocratie participative, quelle belle aventure surtout avec un projet comme « La consultation publique sur la gestion des matières résiduelles ». **Merci aux membres de la commission et à nos élus et élues de nous avoir offert l'opportunité de faire participer les citoyens.**

Original signé à Montréal : Gilles Thériault, _____ résident de Montréal
le, 6 décembre 2019

1^{re} édition, ISBN : 978-2-9818199-5-6 (imprimé), 978-2-9818199-6-3 (PDF)

Publication à Montréal, le 15 décembre 2019 sous le titre : **Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?**

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, décembre 2019.

Cette version est disponible en version PDF sur le portail de BAnQ ou à l'adresse courriel suivante : gilles.theriault51@gmail.com

Membres de la commission ville de Montréal
C.C. : M. le Ministre Benoit Charrette

C.C. M. Luc Godbout, Université Sherbrooke
C.C. M. Pierre Pagé, Montréal Pour Tous

commissions@ville.montreal.qc.ca
ministre@environnement.gouv.qc.ca
Benoit.Charette.DEMO@assnat.qc.ca
Luc.Godbout@USherbrooke.ca
montrealpourtous@gmail.com

Table des matières

Document no 1 : Le mémoire.....	4
Appuis d'OBNL au mémoire.....	4
Présentation de l'auteur.....	4
Résumé du mémoire	4
1. Introduction	5
2. Problématiques étudiées.....	6
3-Recherche de solutions innovantes provenant d'ici et d'ailleurs.....	7
4-Gestion de projet, lien avec le PTI et l'étude d'opportunité économique.....	9
5-La boîte à outils de la gestion des matières résiduelles.....	10
6-Recommandations aux membres de la commission au sujet du plan directeur de l'agglomération de Montréal.....	11
7-Explications sur les stratégies proposées : Un contexte de croissance économique saine et dotée d'une intelligence environnementale.	12
8-Contexte et cadre d'analyse stratégique de la gestion des matières résiduelles.....	13
9-Conclusion	16
Document no 2 : Les annexes du mémoire	17
Annexe 1 : Le détail des problématiques étudiées.	17
Annexe 2 : Le détail de la recherche de solutions innovantes.	23
Annexe 3 : Le détail de la boîte à outils de la gestion des matières résiduelles	29
Annexe 4 : Les recommandations détaillées aux membres de la commission au sujet du plan directeur de l'agglomération de Montréal.	36
Webographie	40
Document no 3 : La présentation.....	42

Document no 1 : Le mémoire

Appuis d'OBNL au mémoire.

Montréal pour tous a pris connaissance du mémoire intitulé « *Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?* ».

C'est avec enthousiasme qu'il a appuyé ce projet de mémoire. Montréal pour tous (MPT) est un regroupement non partisan et bénévole de citoyens actifs sur la scène municipale depuis 2011. Leur mission est d'aider les contribuables à comprendre le fonctionnement de la Ville de Montréal, l'ensemble des mécanismes de participation. Ils encouragent les concitoyens à s'informer, comprendre leur administration puis à y participer.

Équiterre sans appuyer ce mémoire, nous félicite et nous remercie pour notre engagement.

Présentation de l'auteur

Gilles Thériault est un auteur et un essayiste. Il est membre des OBNL INM, Équiterre, il collabore avec la FHCQ (coopératives d'habitation). Également, il participe à certains événements qu'organise les regroupements de citoyens¹ « Montréal Pour Tous et le Comité des citoyens du Mile-end ». Il possède une formation universitaire de deuxième cycle en commerce électronique du HEC de Montréal.

Monsieur Thériault est aussi un ex-conseiller municipal. Avant cette expérience, il a œuvré pendant une trentaine d'années en développement de système d'information, assurance qualité, audit et en conformité réglementaire. Il a été un consultant et un architecte d'affaires ou de système tant au niveau gouvernemental que dans le milieu bancaire et coopératif, chez l'Hydro-Québec ou à la Caisse de dépôt. Il également travaillé en assurance qualité et en audit auprès d'importantes entreprises du Québec. Dans ce mémoire j'ai utilisé le nous parce qu'il est plus inclusif.

Résumé du mémoire

Tout au long de ce mémoire, nous allons suggérer des ajouts au plan directeur de l'agglomération montréalaise. D'entrée de jeu, nous retenons cette phrase que l'on retrouve dans le plan directeur « *La gestion des matières résiduelles est complexe en matière de logistique des opérations, du nombre important des parties prenantes concernées et considérant la diversité des ménages à desservir.* ».

Pour débiter, nous allons vous suggérer une amélioration au principe du 3RVE ; **la prévention des déchets**. (Diapositive no1 :3RVE+). Par la suite, nous nous sommes permis de conceptualiser un cadre stratégique d'analyse de la gestion des matières résiduelles à l'échelle de l'agglomération. Parmi les éléments de cette gestion il y a un processus de transformation ou de valorisation des matières résiduelles. L'analyse porte aussi sur l'écosystème économique dans lequel la filière des matières résiduelles s'insère. C'est à dire, les industries, la collecte, le transport, les centres de tri,

¹ <https://montrealpourtous.com/> et <https://citoyensmileend.com>

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

conditionneurs, producteurs de contenants ou d'emballage et les sites d'enfouissement. Il y a aussi les organismes qui assurent une monétisation de ces matières résiduelles et qui mobilisent l'ensemble de ces acteurs autour d'un enjeu commun, produire moins de déchets et recycler davantage.

Avec l'aide de deux tableaux (no 2,3), nous vous présenterons un contexte et cadre d'analyse stratégique, Cet ajout vous permettra d'avoir une vision globale du secteur de la transformation des matières résiduelles et d'ajouter la notion d'écofiscalité afin de mieux équilibrer le marché.

Citation : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. J. Chirac 2002 »

1. Introduction²

La lecture des deux documents de consultation publique qui ont été produits par les représentants de la commission de la ville de Montréal est vraiment intéressante parce qu'elle permet de comprendre la stratégie de l'agglomération de Montréal et sa vision positive de la transition écologique à venir. **Bravo.**

Dans quel environnement se situe l'agglomération de Montréal ?

La CMM a une population de 4 millions de personnes. La composition de son territoire est variée. Il y a 220 773 hectares de territoire dont 59% de surface agricole cultivée.

L'agglomération de Montréal par sa localisation centrale et de sa population de 2M de résidents, le secteur résidentiel avec 1 M d'unités. Le territoire avec 4% de sa surface qui est exploité du point de vue agriculture. Il y a aussi le secteur non résidentiel les ICI, avec 59 965 établissement d'affaires dont un bon nombre de producteurs.



L'agglomération de Montréal produit 929,7 milliers de tonnes de matières résiduelles. Du total, c'est 47% qui sont récupérées.

Tableau no 1 : Synthèse de la production des matières résiduelles de l'agglomération								
En K tonnes ³	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total		970K	976K	944K	949K	925K	?	929K
Récupération		357K	371K	361K	380K	398K	?	432K
Élimination		612K	605K	583K	569K	526K	?	497K
Population	1,9 M					1,9 M		

Le recyclage progresse, c'est très bien, est-ce une bonne nouvelle pour autant. Une question de fond se pose ici : **Est-ce que c'est soutenable comme façon de faire ?**

²1^{er} document et le 2^{ème} document, voir la Webographie no 6.

³ Webographie no 23.

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Est-ce que le modèle d'affaire 2020-2025 proposé dans le plan directeur pour la gestion des matières résiduelles est adéquat au niveau du développement durable⁴ ? (Diapositive no. 2).

2. Problématiques étudiées⁵

La question centrale de ce chapitre est la suivante ; qu'est-ce que l'on recycle, qu'est-ce que l'on enfouit exactement, qui participe à la gestion des matières résiduelles ? Nous avons étudié dix-huit problématiques entourant cette gestion.

La lecture du plan directeur ne nous a pas permis de voir la différenciation entre le secteur résidentiel et non résidentiel, pourtant les 59,965 établissements présents dans l'agglomération méritent que l'on s'y attarde davantage. Il ne nous a pas permis de voir la place qu'occupe le citoyen dans la logistique de la gestion des déchets (diapositive no. 3). Nous vous proposons la description du contexte d'écologie urbaine, de la ville soutenable et du lien avec l'écologie industrielle.

Par la suite, une revue de la littérature nous a permis de mettre en lumière des problématiques au sujet des matières résiduelles (diapositive no. 4). Est-ce qu'il y a plus de problèmes, sûrement, ici ce sont les plus couramment mentionnées qui ont été étudiées ? L'étude de ces problématiques apporte un éclairage nouveau sur le recyclage et l'enfouissement comme étant une industrie en déclin ce qui constitue une défaillance importante dans l'économie du marché des matières résiduelles. Défaillance corrigible comme vous pourrez le voir avec certaines des solutions proposées dans ce mémoire.

C'est dans la synthèse du tableau no 3 qui se trouve au chapitre huit (8) que l'on retrouve les deux zones de forces et de faiblesse de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération. Arrêtons-nous pour lire la définition de l'écofiscalité proposée par la Commission de l'écofiscalité du Canada:

L'écofiscalité permet de créer une véritable incitation à investir dans les technologies innovatrices qui nous permettront de continuer à bénéficier de nos richesses naturelles sur le plan économique tout en offrant une meilleure protection à notre environnement. Les revenus découlant des politiques écofiscales peuvent avoir des retombées économiques additionnelles. Ils peuvent servir, par exemple, à réduire l'impôt sur le revenu ou les impôts sur la masse salariale, ou permettre l'investissement dans de nouvelles technologies ou dans des infrastructures essentielles.
<https://ecofiscal.ca/fr/quest-ce-que-lecofiscalite/>

Quels sont les besoins que nous avons abordés dans ce mémoire, quels sont les acteurs associés à cet écosystème ? (Diapositive no. 5 : Les besoins, les acteurs)

Ils sont de cinq natures différentes soit :

1. Le besoin d'avoir un meilleur équilibre du marché économique entre l'offre et la demande des matières résiduelles.
2. Le besoin d'augmenter les sources de revenus pour permettre à l'agglomération de payer les immobilisations à venir.
3. Le besoin d'avoir une ou des mesures sur l'écofiscalité⁶ et de l'éco-efficacité dans la gestion des matières résiduelles afin de créer un incitatif à mieux faire.
4. Le besoin d'augmenter la concertation : province-communauté-agglomération-villes.
 - a. Ce besoin passe par la création d'un comité mixte sur les matières recyclables et

⁴ Webographie no 22.

⁵ Afin de respecter les consignes sur la longueur de mémoire présenté à la commission, nous avons placé à l'annexe 1, les détails des problématiques pour les résumer dans ce chapitre.

⁶ Voir la webographie no 18. Mémoire de la Chambre de commerce de Montréal, 2019

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

les intervenants de la collecte sélective et de l'enfouissement.

5. Le besoin d'améliorer les stratégies de communication avec tous les intervenants.

a. Ce besoin comprend les citoyens, les représentants des Industries, Commerces et Institutions (ICI), les organismes pour la période 2020-2025.

3-Recherche de solutions innovantes provenant d'ici et d'ailleurs⁷

Nous avons retenu du comité de travail sur la fiscalité non résidentielle et le développement économique, un rapport qui a été produit par les membres de ce comité et présenté au maire de Montréal en 2016.

Le rapport « **Pour une métropole en affaires** » présente les sujets suivants :

- 1.L'attractivité et la compétitivité,
- 2.La croissance des dépenses et le virage écofiscal,
- 3.Les services et les programmes,
- 4.Le fardeau fiscal non résidentiel.

La conclusion de ce rapport : Une partie de la conclusion est la suivante : *avec la signature de la COP21, la Ville doit, sans plus tarder, prendre le virage de l'écofiscalité et, poser des gestes forts pour optimiser l'utilisation de certains services municipaux tout en minimisant les impacts environnementaux.* (Diapositive no 6 : liste partielle des solutions)

Dans son dernier budget, la ville de Montréal a mentionné qu'elle va retirer la tarification actuelle pour la gestion des déchets. Au niveau fiscal, la taxation d'un service est plus équitable parce qu'elle utilise le principe pollueur/utilisateur/payeur et constitue un incitatif à agir comme là fait, la ville de Beaconsfield en 2019.

Du côté européen, nous avons retenu les solutions ayant trait aux grands principes de la réglementation européenne sur les déchets, le **programme national de prévention des déchets 2014-2020** de la France et les principes de la gestion des déchets de l'UE. Nous avons aussi examiné et retenu le paquet sur l'économie circulaire⁸ de l'UE : il s'agit de nouveaux objectifs européens en matière de recyclage qui sont beaucoup plus précis que ceux du plan directeur. (Diapositive no 7 : objectifs de recyclage par types de matières)

Nous avons aussi retenu, dans nos solutions, la notion de l'écologie industrielle. Pourquoi ? Nous devons avoir un lien entre les 1- les utilisateurs de produits, 2- les conditionneurs, 3- les centres de tri ou sites d'enfouissement. Ces trois groupes d'intervenants œuvrent dans un écosystème qui a sa propre écologie, l'écologie industrielle. Or cet écosystème pour être pleinement efficace doit utiliser les principes de l'économie circulaire. Il est mention d'indicateur de performance, plus loin dans ce mémoire pour ce type d'écologie industrielle.

Dans un premier temps, la solution serait alors de généraliser le rôle du Centre de transfert technologique en écologie industrielle « CTTEI » comme guichet unique réunissant les compétences nécessaires à l'évolution des projets industriels au sujet de l'utilisation des matières résiduelles dans la fabrication des divers produits liés à la consommation.

⁷ Nous avons placé à l'annexe 2, les détails des solutions pour les résumer dans ce chapitre. Toutes les références sont données dans cette annexe.

⁸ Webographie no 1.

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Du côté des organismes québécois, Recyc-Québec avec sa charte des matières recyclables est un outil important. Le comité mixte qui provient de Recyc-Québec a cessé ses activités. Ce comité était composé d'une trentaine d'intervenants représentant l'ensemble des maillons de la filière des matières recyclables de la collecte sélective au Québec. Son absence se confirme comme étant le maillon faible de la chaîne du traitement des matières résiduelles.

Du point de vue de la conformité, une autre solution provient de la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles. Elle fait la référence de sa politique environnementale ou à son inscription à un système de gestion de l'environnement (ESG) du type ISO 14000. Cette norme est utilisée pour s'assurer qu'une organisation s'est engagée à respecter les lois, règlements et politiques gouvernementales en la matière. Grâce aux critères ESG, on peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes. Si l'on subventionne les entreprises, il faut bien avoir un droit de regard.

En matière de solution provenant de l'Ontario, le cadre stratégique pour la gestion des déchets alimentaires et organiques nous interpelle parce qu'il contient une stratégie visant à soutenir l'infrastructure de récupération des ressources. C'est une zone de faiblesse de l'économie de marché des matières résiduelles qui peut être facilement améliorée.

Nous avons retrouvé dans l'**inventaire des principales mesures écofiscales québécoises et de l'OCDE**⁹ que les mesures écofiscales représentent 1,2% du PIB québécois. Parmi les mesures énumérées dans le cahier d'inventaire, cinq (5) concernent la gestion des matières résiduelles. Une note de l'auteur de cet essai, à savoir que la VG du gouvernement du Québec, dans son audit de 2018, a mentionné **que la consigne actuelle à 3\$ sur les pneus usagés du Québec présente un risque de manquer de fonds pour assurer l'autofinancement du programme.**

Actuellement dans nos villes, on peut facilement constater visuellement qu'il y a un problème dans le manque de régularité de la collecte de cette matière résiduelle, où l'on aperçoit des piles de pneus dans les cours de garage.

Des pneus qui s'amoncellent durant une trop longue période. Nous avons tous, en mémoire, les catastrophes de Saint-Amable en 1990 et la plus récente, celle qui s'est produite en Beauce en 2018.



Photo 2 : Les piles de pneus. G. Thériault déc. 2019

⁹ Webographie no 17.

4-Gestion de projet, lien avec le PTI et l'étude d'opportunité économique¹⁰.

Le plan directeur de la gestion des matières résiduelles, quand on l'examine du point de vue de la gestion de projet, contient l'équivalent d'une étude d'opportunité. Cette étude est conçue pour permettre à l'organisation de décider si c'est opportun de faire le projet.

(Diapositive no 8 : étude d'opportunité et de marché)

Lorsque l'on y réfléchit bien, la gestion des matières résiduelles, c'est en quelque sorte l'autre côté de la même médaille, on utilise des matières transformées « consommées » que l'on retransforme et certaines d'entre elles retournent à la terre durant l'étape de l'enfouissement. Bien sûr pour les déchets, on ne renouvelle pas de bail minier, mais plutôt, des contrats, des règlements et politiques. De plus, des lois ou traités internationaux apportent certaines contraintes. Il faut en tenir compte.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a préparé un guide de rédaction d'une étude d'opportunité économique et de marché pour la transformation du minerai au Québec en mars 2018¹¹. C'est le volet, **étude de marché qui est utile pour les propos de ce mémoire**. La gestion de grands projets permet de réaliser deux grandes étapes soit l'étude d'opportunité et l'étude de faisabilité. L'opportunité permet à l'organisation de vérifier si le projet doit bien être lancé, grâce à une analyse préalable et une évaluation des bénéfices futurs du projet, des coûts. Dans ce cas-ci, il faut plutôt parler d'un programme de projets.

L'étude d'opportunité **doit permettre de déterminer la présence de risque**. Par exemple, la montée du commerce électronique accroît le risque que de plus en plus d'emballage se retrouve parmi les matières résiduelles. Un autre exemple la détérioration de la qualité des matières entant dans le bac bleu¹² qui occasionne une usure prématurée des équipements des centres de tri. Cette étude comprend aussi une description du périmètre. Ici on décrit précisément l'objectif de l'étude d'opportunité et son périmètre en matière **de marché, d'infrastructures**, d'équipes impliquées, des processus de transformation ou valorisation des matières impliqués et des fonctions touchées.

Il est parfois judicieux de préciser aussi **ce qui ne rentre pas dans le périmètre** du projet et pourquoi, on délimite ainsi le projet et ses limites. En plus des difficultés et des problèmes, les contraintes et exigences doivent être mentionnées.

L'évaluation des coûts et des bénéfices vient compléter le tout. Le besoin d'avoir des indicateurs pour démontrer le retour sur investissements est nécessaire. Parmi les 6 éléments normalement présents dans une étude d'opportunité, quelques-uns sont présentés dans le plan directeur, cependant **la description de l'environnement est incomplète, l'analyse des risques et l'analyse financière sont absentes ainsi que les besoins en R&D**.

L'investissement, il est nécessaire de **faire le lien avec le PTI**¹³ pour comprendre les projets et

¹⁰ <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/outils/gestion-dune-entreprise/administration-et-management/etude-dopportunit-e-business-case-en-6-etapes/>

¹¹ <https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Guide-redaction-etude-economique-marche-transformation.pdf>

¹² <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/fiche-contenant-verre.pdf>

¹³ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMEN TS/DOC_PT12019-21_20181112.PDF

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

l'ampleur des sommes déjà planifiées dans le PTI. Ce dernier élément met en valeur les besoins en matière de revenus qui seront requis pour équilibrer le budget. En réponse à l'acceptation du projet par la haute direction, l'étude de pré faisabilité ou de faisabilité peut être réalisée. Il serait judicieux de voir apparaître dans le prochain PTI, à la page 6, dans la section financement par les contribuables, une rubrique sur la gestion des matières résiduelles et une mention de la réserve, de même qu'une mention d'une stratégie d'accroissement pour la gestion des matières résiduelles. À la page 8, il est quand même important de noter qu'il s'agit de 300M\$ par 2019-2021 qui sont alloués au développement durable.

5-La boîte à outils de la gestion des matières résiduelles¹⁴

Nous proposons aux commissaires et aux experts en gestion des matières résiduelles de l'agglomération d'utiliser en premier, cinq des mesures contenues dans cette boîte à outils. **(Diapositive no 9 : la boîte à outils)** Nous ne prétendons pas remplacer le rôle d'une chaire en finance et en fiscalité, l'université de Sherbrooke en a une excellente. Nous pensons qu'il y a des opportunités à saisir qui valent la peine d'être étudiées.

La 1-la consigne, 2-la redevance, 3-la tarification au volume/poids/nombre de levée, 4- les éco frais et 5-la réserve financière. Chacune ayant sa portée d'application. La consigne c'est le principe de la valorisation du contenant et d'un échange entre le détaillant, l'utilisateur, brasseur et l'embouteilleur (il manque le conditionneur)¹⁵. La redevance, c'est le producteur qui paie pour les matières résiduelles. La réserve c'est l'agglomération qui prévoit le futur.

L'utilisation des outils d'écofiscalité variera en fonction de la composition démographique et de la densité des villes liées ou arrondissements. Par exemple, à Beaconsfield 20,000 de pop. avec 92% de propriétaires d'unité d'habitation, la densité est de 17,52 au KM². Un bac avec une puce RFID est utilisé pour savoir à qui il appartient, alors le système de la tarification au volume fonctionne bien. L'annexe 3 comprend un exemple détaillé du calcul de la tarification au volume.

Pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve la population en 2016 était de 106,496 avec une densité de la population au KM² de 54,47. La collecte tarifée posera problème dans son application, en effet comment savoir avec un sac de plastique, qui l'a déposé sur le trottoir ? L'agglomération devra alors se rabattre sur la consigne et sur les redevances, comment mettre en application la tarification au volume ?

Un autre outil peut alors être utilisé dans ce contexte, **l'élargissement de l'entente pour l'industrie de la bière et les boissons gazeuses au niveau des contenants à remplissage unique (CRU) à l'ensemble des producteurs au sujet du paiement de 50% des coûts de recyclage.**

Bien, mais les autres producteurs extérieurs et les grossistes en commerce électronique provenant de l'extérieur du Québec ne seront touchés par cette mesure. Alors il faudra réfléchir à revoir à la hausse la consigne pour les contenants à remplissage unique(CRU), les emballages à utilisation unique (EUE). Cette nouvelle catégorie aura sa propre tarification plus élevée que les plus petits contenants, le volume à recycler étant plus important. À cause des traités de libre-échange tous les producteurs doivent être traité de façon équitable. À partir du prix de référence en 2019, il est

¹⁴ Nous avons placé à l'annexe 3, les détails des outils contenus dans la boîte outils pour les résumer dans ce chapitre. Toutes les références sont données dans cette annexe.

¹⁵ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche-info-consigne.pdf>

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

possible d'augmenter le prix de la consigne de 10 ou 20% par année pendant dix ou moins, si les objectifs de réduction de ce type de matières résiduelles diminuent.

Voici la liste des outils d'éco fiscalité qui permettent une augmentation des revenus pour l'agglomération ou pour les acteurs de l'industries du recyclage des matières résiduelles.

1-La responsabilité élargie des producteurs (REP) : ce programme de 1984 doit évoluer pour y inclure de nouvelles catégories de matières recyclables pour y inclure de nouvelles gammes de produits, bouteilles de vin et d'eau, électroménagers, emballages prêts à cuisiner, etc.

2-Programme de consigne de Recyc-Québec : que **l'évolution du prix à la hausse de la consigne soit en ligne avec le plan directeur sur 10 ans.**

3-La tarification ou la redevance incitative en France, l'approche que la ville de Beaconsfield à choisie cette année.

4- Les prix éco frais il faut revoir la tarification du programme du Québec à la hausse pour l'ensemble de la liste des produits assujettis aux éco frais afin de mieux soutenir le marché du recyclage.

5-MAMH - La constitution d'une réserve foncière pour la gestion des matières résiduelles, au même titre que l'eau actuellement, comme Toronto.

6-Projet pilote de réduction des déchets de la ville de Beaconsfield : un exemple réussi d'un projet pilote de tarification incitative des matières résiduelles.

7-L'attribution du statut de service public à la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, au même titre que l'eau, tout comme Toronto l'a fait en 2008.

8- L'élargissement de l'entente pour l'industrie de la bière et les boissons gazeuses au niveau des contenants à remplissage unique (CRU) **à l'ensemble des producteurs au sujet du paiement de 50% des coûts de recyclage.**

L'annexe trois comprend des explications plus complètes que cette simple liste et aussi quelques autres outils (4) pour aider les intervenants. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

6-Recommandations aux membres de la commission au sujet du plan directeur de l'agglomération de Montréal¹⁶.

Le modèle d'affaire de la gestion des matières résiduelles peut être vue en trois dimensions. Le détail des recommandations qui sont présentées à l'annexe 4, soit 39 ont été regroupées en sept volet de stratégies de S1 à S7, dans une des trois dimensions. **(Diapositive no 10 : la synthèse des recommandations)**

¹⁶ Nous avons placé à l'annexe 4, les détails des recommandations pour les résumer dans ce chapitre. Toutes les références sont données dans cette annexe.

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

1. La dimension stratégique ;

- a. **S7-Gérer le volet politique aux différents paliers de gouvernement.**
- b. **S6-Augmenter la coordination entre les intervenants municipaux et industriels du secteur du recyclage des matières résiduelles de la collecte sélective.**

Il s'agit du management à long terme qui est réalisé par la haute direction.

2. La dimension tactique ;

- a. **S2-Permettre l'évolution des politiques et programmes**
- b. **S3-Ajouter la gouvernance, des normes et vérifier leurs applications.**

Il s'agit de l'art de combiner de manière optimale les modes opératoires et les moyens dont on dispose, pour emporter un gain réaliser ou l'objectif du zéro déchet.

3. La dimension opérationnelle.

- a. **S1-Améliorer les opérations pour la gestion des matières résiduelles**
- b. **S4-Ajouter à la gestion fiscale la notion d'écofiscalité et implanter rapidement des mesures afin d'assurer un essentiel équilibre budgétaire**
- c. **S5-Gérer la performance et rendre compte**

Il s'agit du management à court terme qui est réalisé par les cadres intermédiaires supportés par la contribution de l'ensemble des employés.

7-Explications sur les stratégies proposées : Un contexte de croissance économique saine et dotée d'une intelligence environnementale.

Voici un extrait du résumé du document du Conference Board du Canada¹⁷

« It provides direction for national policy and investment strategies aimed at strengthening the cornerstones of competitive cities and at creating the municipal governance and fiscal strength and autonomy needed to make our major cities more livable, competitive and sustainable. The success of our major cities is a national priority; it requires national commitment and action—now. »

À partir des sept stratégies précédentes nous proposons une brève explication de chacune de ces stratégies.

Première stratégie : Améliorer les opérations pour la gestion des déchets

Cette stratégie peut être déployée sur une période de dix ans 2020 à 2030. S'il y a moins de déchets enfouis, forcément la logistique de distribution des matières réutilisables et recyclables prendra plus d'importance dans l'agglomération. Il faut **élargir le système de la consigne pour favoriser la réduction à la source. C'est-à-dire la prévention¹⁸ de la production des matières résiduelles réduite de façon notable, soit d'un rapport de dix à un par une réutilisation du même contenant pour au moins dix utilisations.**

Deuxième stratégie : Permettre l'évolution des politiques et des programmes

L'agglomération verra que son rôle de leader politique sera aux premières loges. Ses actions vont entraîner une profonde évolution de la société québécoise au niveau de la gestion des matières résiduelles.

¹⁷ <https://www.conferenceboard.ca/e-Library/abstract.aspx?DID=1904>

¹⁸ Voir la webographie no 14.

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Troisième stratégie : **Enrichir la gouvernance**

L'agglomération doit pouvoir donner l'exemple d'un bon niveau de contrôle. Des normes ISO37000 viennent en aide au niveau de la gestion en ce qui concerne la corruption et la collusion,¹⁹ des normes de gestion environnementale ISO14000 sont vivement conseillées. La certification BCCI des entrepreneurs quant à leur intégrité est une réalité au Canada. Il s'agit d'un effort d'assainissement des marchés publics lors des appels d'offres. Au Canada, sous le programme ARPE les recycleurs spécialisés audités et approuvés.

Quatrième stratégie : Ajouter à la gestion fiscale la notion d'écofiscalité et implanter rapidement des mesures afin d'assurer un essentiel équilibre budgétaire Utiliser l'approche de la ville de Beaconsfield, afin de réaliser les études de faisabilité pour implanter la mesure d'écofiscalité au niveau de la collecte des matières résiduelles. La pression sur les impôts fonciers pour le non résidentiel peut être diminuée sans pour autant transférer les nouvelles charges au secteur résidentiel si l'agglomération met en place rapidement de nouvelles sources de revenus.

Cinquième stratégie : **Gérer la performance et rendre compte**

Il s'agit de savoir où l'on est actuellement et où on désire aller et aussi savoir quoi mesurer. Plusieurs types de matières résiduelles existent. Il faut être en mesure de voir l'évolution de l'atteinte des objectifs sur une période de dix ans et de vérifier la progression chaque année et au besoin modifier les programmes afin de corriger le tir. Donc il s'agit de faire une bonne gouvernance environnementale.

Sixième stratégie : **Augmenter la coordination entre les intervenants municipaux et industriels du secteur du recyclage des matières résiduelles de la collecte sélective**

Que l'agglomération de Montréal remette sur pied, l'équivalent du comité conjoint sur les matières recyclables de la collecte sélective afin de remédier aux faiblesses du marché.

Septième stratégie : **Gérer le volet politique - communication**

Sans tous les nommer, nous sommes en présence d'une multitude d'intervenants politiques, de partenaires, de citoyens et de citoyennes. La gestion du contenu économique, écologique et politique dans la communication doit être planifiée avec soin.

Ces sept stratégies visent essentiellement à renforcer l'écosystème d'écologie urbaine et industrielle que nous avons abordé ensemble précédemment. Dans le secteur industriel, l'industrie des conditionneurs est en déclin à cause du manque de politique visant l'intégration des matières recyclées dans la fabrication de contenants. Également, les centres de tri doivent fermer parce que les conditionneurs ne peuvent pas vendre leurs produits. Les sites d'enfouissement débordent, avons-nous le choix de ne rien faire ?

Finalement, pourquoi recycler s'il n'y a pas de politique structurante permettant de garder en vie tout le système de gestion des matières résiduelles.

8-Contexte et cadre d'analyse stratégique de la gestion des matières résiduelles

Le cadre d'analyse est précédé d'un contexte, celui du cycle de vie d'un produit. Il part du marché et retourne en partie au marché. (Diapositive no 11 : le contexte de l'analyse)

¹⁹ Voir la webographie no 7.

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Tableau 2 : Cycle de vie d'un produit de la mine/champ au site d'enfouissement			
1-Coordination Du marché	2-Marché -> matière	3-Marché ->Producteurs	4-marché -> Consommateurs
Planification stratégique	Extraction, semis	Transformation secondaire	Consommation « achat »
Politique de soutien du marché	Transformation primaire	Préparation / transformation	Utilisation du produit
Mesures état du marché économique	Production matériel, utilisation matériel recyclé/	Conditionnement	Production matière résiduelle
Programme de soutien du marché	Transformation	Entreposage	Transformation tertiaire Collecte, tri, conditionnement
Évaluation des programmes	Fabrication des contenants, ou la récolte à la ferme	Vente en gros	Retour au marché de la matière recyclée
Politique et financement des programmes	Vente aux producteurs/marché	Livraison aux détaillants	Enfouissement

À partir du cycle de vie d'un produit, nous nous sommes permis de conceptualiser un cadre d'analyse stratégique de la gestion des matières résiduelles à l'échelle de l'agglomération. Il sert à représenter les informations contenues dans les deux documents de consultation publique et aussi quelques-unes des problématiques et des solutions contenues dans le présent mémoire.

Cet ajout vous permettra d'avoir une compréhension visuelle des principaux tenants et aboutissants, de progresser dans la transition écologique. Il vous permet aussi en un coup d'œil de voir où il faudra intervenir en tant que leader de la gestion des matières résiduelles.

Il est primordial d'ajouter la notion d'écofiscalité afin de mieux équilibrer le marché économique des matières résiduelles. Il est temps d'arrêter la fermeture des entreprises de cet important secteur de l'économie du Québec. (Diapositive no 12 : cadre d'analyse stratégique)

Tableau 3 : Cadre d'analyse stratégique de la gestion des matières résiduelles -- identification des impacts d'implanter une ou des recommandations du mémoire.						
Chapitres	Acteurs/ Stratégies	2 millions Utilisateurs résidentiel	59,965 Utilisa- teurs - ICI	Collectecte, tri, enfouis- sement	Condition- neurs et recycleurs	Produc- teurs
problé- matiques	Zone de force du plan directeur = gestion des matières résiduelles		Faiblesse du plan directeur	Zone de faiblesse = Défaillance dans le marché économique Zone de Force = Recyc-Québec		
Solutions	Consigne élargie + éco frais Incitatifs fiscaux			Incitatifs/dissuasifs fiscaux et financiers Redevances et autres mesures		
Ecosystèmes	Écologie Urbaine (EU)		(EU)	Écologie industrielle (EI) = RÉP		
Outils l'offre et demande	Offre matières résiduelles Demande de produits recyclage			Demande de matières recyclées propre Offre de produits de produits recyclable		
Modèle	Économie circule : recherche efficience de l'économie des ressources					
Marché	Consommateurs			Transformateurs		

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

La fin du comité conjoint²⁰ sur les matières recyclables de la collecte sélective est vraiment dommage pourquoi ? Parmi quatre réalisations majeures du comité, les deux suivantes entraînent un manque de coordination et un affaiblissement du marché :

1. L'appel de proposition pour les centres de tri, les conditionneurs et les recycleurs québécois de matières recyclables de la collecte sélective
2. Le développement des marchés pour les matières recyclables

Cette situation à elle seule nous permet de comprendre, qu'il y a un manque d'outil de marché « économique » d'où le terme défaillance utilisé dans ce tableau synthèse.

²⁰ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/a-propos/comites-tables-de-travail/comite-conjoint-matieres-recyclables-collecte-selective>

9-Conclusion

Nous avons vu tout au long de ce mémoire que la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal adresse deux secteurs économiques soit ; les consommateurs : les utilisateurs des secteurs résidentiel/non résidentiel et les transformateurs. Ces particularités font partie de l'écologie urbaine.

En produisant 929,7K tonnes de déchets, les consommateurs alimentent l'écosystème qui possède une faiblesse structurelle, faiblesse causée le manque d'appui gouvernemental au sujet de l'écosystème industriel. **(Diapositive no 13 : L'équilibre budgétaire dans la gestion de MR)**

Nous savons qu'il existe des outils pour améliorer ce modèle d'affaire. La consigne, les redevances, les éco frais et les impôts fonciers avec des taux²¹ légèrement réduits, une taxe de service public comme celle utilisée pour le service d'eau. Aussi, la création d'une réserve financière qui permet de moins s'endetter et de financer les infrastructures, les garanties financières en cas de catastrophe sont des outils employés au Canada.

À la question posée en introduction, la réponse est que le modèle d'affaire actuel de la gestion des matières résiduelles n'est pas durable parce qu'il n'est pas intégré avec l'industrie de la collecte, du tri, du recyclage et de l'enfouissement. **Par les choix qui seront effectués par la commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de la ville de Montréal, la réponse sera oui, l'agglomération peut avoir une solution soutenable et une ville durable au niveau de la gestion des matières résiduelles.**

L'union européenne (UE) depuis 1996 et la France l'ont fait récemment, le Québec devra revoir la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Loi sur la qualité de l'environnement. Cette loi²² **devra être ajustée pour tenir compte d'un autre enjeu majeur, la prévention des déchets qui est absente du texte de loi. Actuellement, la prévention qui fait l'objet d'un programme national en France et dans l'U.E.**

La gestion des matières résiduelles doit être considérée exactement comme la gestion de l'eau, comme un service public et apparaître comme un élément distinct dans le compte d'impôt foncier. Comme les autres grandes villes le font ailleurs au Canada, la tarification des services de qualité à coût raisonnable est possible et souhaitable. Il s'agit d'envoyer un signal clair à la population qu'il y a urgence d'agir. Le positionnement stratégique de l'agglomération afin de mieux supporter le marché du recyclage des matières résiduelle permettra d'atteindre l'objectif ultime le zéro déchet.

Citation : La prévention des déchets constitue la meilleure approche écologique, l'écofiscalité la meilleure solution économique au niveau fiscal. GT.

Nous concluons aussi ce mémoire simplement en remerciant les membres de la commission et aux autres personnes intéressées par le sujet, d'avoir pris le temps de lire ce mémoire.

Merci infiniment pour votre lecture attentive.

Gilles Thériault.

²¹ Voir la webographie no 2 pour la description des différents taux.

²² <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2035.1>

Document no 2 : Les annexes du mémoire

Annexe 1 : Le détail des problématiques étudiées.

Manque de différenciation dans le plan directeur entre le secteur résidentiel et le secteur non résidentiel, les ICI

On ne retrouve pas, après une première lecture du plan directeur des informations sur le secteur des ICI (Institution, Commerces et Industries). Le rapport du VG de la ville de Montréal nous parle aussi des habitations de plus de huit logements qui ne contient pas d'obligations au sujet de la collecte des matières résiduelles et du manque d'information sur les ICI.

« S'assurer que les ICI produisant des matières organiques assimilables, en termes de quantité et de qualité, aux matières organiques résidentielles soient desservis. Pour cette catégorie d'ICI s'apparentant au secteur résidentiel, cela implique que la Ville doit leur fournir un outil de collecte (p. ex. un bac) et ensuite procéder à la collecte et au transport de ces matières. ». « Premièrement, comme nous l'avons mentionné précédemment, le nouveau PMGMR 2015- 2020 de la CMM n'oblige pas la Ville à introduire la collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus. À cet égard, bien que nous n'ayons pas retracé l'évidence que cette mesure ait été identifiée formellement lors de la documentation de la stratégie mise de l'avant. »

« Or, à la lumière des informations obtenues, il appert qu'actuellement, le Service de l'environnement n'est pas en mesure de dire combien d'ICI de ce type pourraient être visés par cette mesure sur son territoire. Du coup, il mentionne savoir que certains ICI ont déjà eu accès à un outil de collecte, mais il ne possède pas la liste précise de ceux-ci. Les arrondissements devront être questionnés à cet effet. »

L'écologie urbaine²³ et le concept de ville soutenable

« L'écologie urbaine est stricto sensu un domaine de l'écologie (la science qui étudie les écosystèmes) qui s'attache à l'étude de l'écosystème : la ville.

Il peut aujourd'hui, par vulgarisation et dans un but de sensibilisation aux problématiques environnementales, regrouper la prise en compte de l'ensemble des problématiques environnementales concernant le milieu urbain ou périurbain. Elle vise à articuler ces enjeux en les insérant dans les politiques territoriales pour limiter ou réparer les impacts environnementaux et améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des habitants. »

C'est bien ce que l'on retrouve dans le plan directeur, des enjeux, des politiques pour limiter ou réparer des impacts et aussi d'améliorer le cadre de vie des citoyens. Malgré ces efforts, force est de constater que c'est près de 930 000 tonnes de matières résiduelles qui sont produites chaque année.

L'écologie industrielle en aval du plan directeur

Selon nous, il manque au plan directeur, un volet traitant de l'**écologie industrielle** pour le secteur industriel, Pourquoi ? Les industries en aval, les « conditionneurs » de matières recyclables sont en train de dépérir faute de pouvoir vendre les matières de papiers/cartons, de plastiques et de verres

²³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Écologie_urbaine

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

aux producteurs de ces types de contenants. Le prix du matériel neuf est le même que celui du matériel recyclé. C'est un écosystème fragile qu'il faut mieux protéger en ayant des règlements qui obligent d'utiliser, dans la production de contenus, une certaine portion de matières recyclées.

Le recyclage, une industrie en déclin, défaillance dans le marché, pourquoi ?

1-La crise du recyclage au Québec en 2019²⁴. L'ensemble des 22 centres de tri éprouvent des difficultés en raison de la baisse des prix des matières recyclables, confirme Recyc-Québec. Le plastique et les fibres (boîtes de carton, boîtes de jus, papier) sont particulièrement visés.

2-L'explosion des prix demandés pour le tri des matières recyclables²⁵ en 2019. Les prix « des déchets » sont en chute libre depuis deux ans. Ça veut dire qu'il y a moins d'argent généré par la vente des produits triés] qui est retourné aux villes.

3-Le centre de tri de Longueuil met la clé sous la porte²⁶. Le centre de tri de Longueuil a mis fin à son contrat qui se terminait en avril 2021. La ville devra construire un centre de tri des matières recyclables au coût de 40 à 50 millions.

4-Consigne élargie : des industries s'unissent pour faire reculer Québec²⁷. Ils ont fait une proposition au gouvernement : ne pas élargir la consigne, mais créer un fonds de 25 millions de dollars pour améliorer la récupération des bouteilles. **Cette approche va à l'encontre du principe de l'économie circulaire de réduire à la source la production de déchet.**

5-Seulement la moitié des Québécois font confiance au bac de recyclage²⁸. « *Le sondage démontre également que le soutien à la modernisation du système québécois de consigne atteint maintenant 94 %, un taux qui n'a jamais été sous la barre des 90 % depuis que SOM a commencé à sonder les Québécois sur le sujet, en 2016.* »

6-Des soupçons de collusion dans le rapport du vérificateur général²⁹ pour le transport et la collecte des matières recyclables. En 2018, le BIG a annulé deux contrats de transports des déchets.

7-Crouler sous les emballages, un modèle d'affaire basé sur le jetable³⁰.

L'industrie du prêt à cuisiner, les clients jette les emballages sans aucune réutilisation. Voici un rare exemple de kit réutilisables, pour une seule entreprise, c'est l'utilisation de 125 kits pour 12 000 clients actifs. La taille des contenants est trop petite pour être recyclé, c'est donc l'enfouissement.

²⁴ <https://www.journaldequebec.com/2019/06/25/recyclage-on-est-enterre-sous-le-plastique>

²⁵ <https://www.lapresse.ca/actualites/201911/17/01-5250115-explosion-des-prix-demandes-pour-le-tri-des-matieres-recyclables.phpodeua>

²⁶ La presse+, 26 novembre 2019, Jean-Thomas Léveillé, <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201911/26/01-5251272-le-centre-de-tri-de-longueuil-met-la-cle-sous-la-porte.php>

²⁷ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1299936/consigne-bouteille-industries-veulent-faire-reculer-quebec-centres-de-depot>

²⁸ <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/201904/03/01-5220754-seulement-la-moitie-des-quebecois-font-confiance-au-bac-de-recyclage.php>

²⁹ rapport du VG 2005-13, voir la webographie no 11.

³⁰ <https://www.lapresse.ca/actualites/enquetes/201910/04/01-5244155-crouler-sous-les-emballages.php>

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

8-Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelle au Québec réalisé par Recyc-Québec.³¹

Au sujet de la consigne De 2012 à 2015, le nombre de **Contenants à Remplissage Unique (CRU) de bière en aluminium a augmenté de 42 %**. Au sujet des pneus hors d'usage - l'absence du système de collecte sur une base régulière des pneus fait en sorte qu'il est nécessaire de faire de l'entreposage temporaire sur les terrains des garages mettant à risque les citoyens d'une autre catastrophe écologique.

9-Les problèmes soulevés par la Commission de l'écofiscalité du Canada.

Le manque de politiques judicieuses, par exemple, le programme Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) oblige les producteurs à assumer les coûts du recyclage. Ainsi la **Colombie-Britannique avec son REP oblige les producteurs d'avoir la responsabilité de gérer tout le système de recyclage et d'en payer tous les coûts de toutes les matières qui doivent être recyclées.**

10-Besoin de tarifier les risques environnementaux pour réduire la probabilité de catastrophes^{32,33} rapport préparé en juillet 2018

Le rapport montre comment la garantie financière peut combler les déficits de responsabilité et évalue les avantages et inconvénients de plusieurs instruments de garantie financière.

11-Besoin d'une réforme de la consigne au Québec^{34,35}

L'enjeu est toujours le même, l'économie face à l'environnement. « *Le défi est de trouver un équilibre entre les conséquences pour les détaillants de recevoir davantage de contenants consignés et, par ricochet, la réduction de la quantité de contenants qui se retrouvent dans le bac bleu. Aussitôt qu'une variable est modifiée, ce changement a des répercussions inattendues sur d'autres variables, a indiqué une source pour expliquer l'impasse.* »

12-Le faible taux du recyclage des contenants dans les milieux scolaires³⁶ et institutionnels³⁷

Selon un article publié en octobre 2018, la communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a mis sur pied un projet pilote de récupération des contenants en milieu scolaire. Le projet est réalisé dans dix écoles de la région, en partenariat avec Recyc-Québec et le Conseil canadien des manufacturiers

³¹ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2015.pdf>

³² <https://ecofiscal.ca/fr/reports/des-risques-responsables-comment-tarifer-les-risques-environnementaux-pour-reduire-la-probabilite-de-catastrophes/>

³³ <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/201906/09/01-5229493-de-plus-en-plus-de-trains-de-petrole.php>

³⁴ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1029135/reforme-consigne-quebec-impasse>

³⁵ <https://www.lapresse.ca/actualites/201610/17/01-5031512-canettes-et-bouteilles-la-consigne-passera-de-5-a-10-cents.php>

³⁶ <https://cmquebec.qc.ca/actualites/cm-q-lance-projet-pilote-recuperation-contenants-milieu-scolaire/>

³⁷ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1362832/dechets-recyclage-hopital-infirmiers-initiative-plastique-environnement>

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

de contenants multicouches. Les écoles, hôpitaux, Cegep, universités et autres institutions peuvent faire mieux dans l'agglomération de Montréal.

13-Le recyclage du verre, la bataille de la consigne s'engage au Québec³⁸

Les producteurs ne voient pas dans la consigne une façon de réduire la production en amont. Ils préfèrent laisser faire le travail par les citoyens avec l'aide de la collecte sélective et les centres de tri. Une experte plaide pour la consigne. *Selon elle, la tendance mondiale est à la consigne, signe de son efficacité inégalée pour assurer un véritable recyclage des contenants. Dans le cadre de son offensive contre les déchets de plastique, l'Union européenne (EU) a adopté en juin 2019 une directive prévoyant que 90 % des plastiques à usage unique devront être recyclés d'ici 2029 et que les fabricants de contenants de plastique devront intégrer au moins 30 % de matières recyclées dans leurs produits d'ici 2030.*

14-Pression à la hausse sur les prix du détournement des matières organiques³⁹

De plus, puisque l'ensemble des municipalités québécoises chercheront elles aussi à se conformer aux nouvelles exigences gouvernementales en détournant les matières organiques de l'enfouissement, il est fort à parier que cela exercera une pression à la hausse sur les prix en vigueur sur le marché pour le traitement de ces matières auprès de firmes privées. Les auteurs des recommandations du VG de la ville mentionnent qu'il faut commencer à mettre en application la réglementation à ce sujet. L'émission de billet de courtoisie en lien avec la réglementation tant pour le secteur résidentiel que non résidentiel (ICI) est sûrement une bonne approche.

15-Les budgets de la communication à la sensibilisation des citoyens et des ICI à la gestion des matières organiques ne sont pas suffisants. Il manque aussi une évaluation de la performance de ces communications.

« Bien que des efforts aient été consacrés pour confectionner des plans de communication, nous estimons néanmoins qu'il est important que ces plans de communication se renouvellent et qu'ils s'échelonnent sur de plus longues périodes dans l'objectif de pouvoir inculquer le changement de comportement visé. » « À notre avis, il serait fort pertinent que l'ensemble des données sur les dépenses en communication et en sensibilisation soient obtenues, colligées et qu'elles fassent l'objet d'une évaluation de la performance compte tenu du taux de participation et du taux de récupération. En l'absence d'une connaissance de ces informations il pourra être plus difficile pour l'administration municipale de porter un jugement adéquat sur l'efficacité et l'efficience des mesures prises pour inciter les citoyens à participer à la collecte. »

16. Les gaz de milliers de frigos polluants rejetés impunément⁴⁰

Un autre exemple en date du 3 juin 2019, l'exemple d'un « conditionneur en difficulté » nous est fourni dans le reportage de Vincent Larouche, journaliste à la Presse+.

³⁸ <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/201908/11/01-5237046-recyclage-du-verre-la-bataille-de-la-consigne-sengage-a-quebec.php>

³⁹ http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2018/06/RA2017_FR-section4_2-1.pdf

⁴⁰ <https://www.lapresse.ca/actualites/enquetes/201906/03/01-5228525-les-gaz-de-milliers-de-frigos-polluants-rejetes-impunement.php>

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Des dizaines de milliers de vieux frigos sont jetés chaque année au Québec, sans que quiconque s'assure de la récupération des très nocifs gaz à effet de serre qu'ils contiennent, comme l'exige pourtant la loi. Et la situation pourrait bientôt empirer. À l'approche de la période des déménagements, La Presse a appris que la seule usine spécialisée dans le recyclage d'appareils réfrigérants domestiques est menacée de fermeture.

Un écofrais de 60\$ avait été mentionné par le ministre en 2017. Devant la levée de bouclier et l'approche des élections, l'appétit pour cette mesure a beaucoup diminué.

Le conditionneur PureSphera PrêtE est à jeter l'éponge. Faute de volume suffisant dû à l'absence de consigne, ce conditionneur songe à fermer. **Voici un autre exemple de la défaillance du marché**

17-La gestion du risque : Livraison de colis par Postes Canada débordé⁴¹, faible qualité des matières remises au conditionneurs et perte de Marché.

En janvier 2011, le journal le Soleil parlait du virage Colis de Postes Canada⁴². Le journaliste Yves Therrien parle d'une augmentation annuelle de 7% par année pour la livraison des colis.

L'article de Myassa Ferah journaliste à la Presse+ nous entretient, en 2019, sur l'évolution de la pratique du commerce en ligne de l'augmentation du traitement des colis par Poste Canada et en bout de piste, de la réception de plus en plus de colis emballés chez les citoyens.

« Les adeptes de commerce en ligne en attente de leurs commandes des fêtes devront prendre leur mal en patience. On rapporte une hausse considérable de colis à traiter, du jamais vu depuis une vingtaine d'années, affirment certains employés. »

Ici on parle alors du risque que les objectifs de réduction des matières résiduelles ne soient pas au rendez-vous. On parle ici d'une augmentation sans précédent des colis provenant de l'extérieur du Québec. Les livraisons provenant d'Amazon sont en augmentation de 13%.

Recyc-Québec⁴³ parle de deux types de problèmes au sujet des centres de tri et des conditionneurs. Ces problèmes sont donc des risques à prendre en compte dans la logistique du traitement des matières résiduelles.

18-Tarification du programme ARPE pour les éco-frais, le Québec possède les tarifs les bas, donc moins d'argent est injecté dans le marché du recyclage du Québec.

En examinant le document de 32 pages sur les frais et définition des produits de l'ARPE en date de février 2018⁴⁴, il est facile de constater que les tarifs des éco frais pour la province de Québec sont les plus bas et égaux avec d'autres provinces dans les plus bas tarifs. Est-ce une bonne chose d'être le plus bas ? Il faut aussi constater que la province de la Colombie-Britannique est à l'avant-garde.

En terminant, le plan directeur proposé **n'est pas assez précis en ne différenciant pas le secteur résidentiel du secteur non résidentiel (ICI).**

⁴¹ <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/201912/09/01-5252978-livraison-de-colis-postes-canada-deborde.php>

⁴² <https://www.lesoleil.com/affaires/virage-colis-de-2-milliards--a-postes-canada-9895ebc9577556fddee5b69f5bcb5689>

⁴³ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/fiche-contenant-verre.pdf>

⁴⁴ https://epra.ca/wp-content/uploads/2018/02/2018-National_list_FR-FebEHF_Table-V9.pdf

Besoins de l'écofiscalité et de l'éco efficacité

Les impôts fonciers à Montréal, les commerçants parmi les plus imposés au Canada. L'utilisation de l'écofiscalité peut améliorer cette situation.

Également, la lecture du plan directeur, nous informe sur la stratégie d'innovation par l'innovation (6.2.4) de l'agglomération de Montréal quant au fait **d'étudier la dimension d'écofiscalité pendant la période 2020-2025 laissant donc sous-entendre que pendant cette période aucune mesure écofiscalité sera implantée.**

Si cette situation se concrétise, il s'agit d'une perte de revenu importante alors que les dépenses pour la gestion des matières résiduelles augmenteront de façon substantielle.

L'écofiscalité regroupe un ensemble d'instruments économiques visant à décourager les activités nuisibles à l'environnement ou à encourager les activités qui lui sont favorables et à en stimuler l'innovation. Le recours à l'écofiscalité trouve son fondement dans la Loi sur le développement durable. Ainsi que les incitatifs économiques qui entrent dans le champ de l'écofiscalité. Les mesures écofiscales s'appuient principalement, mais non exclusivement, sur les principes de la Loi sur le développement durable, tels que le principe de l'internalisation des coûts, le principe de pollueur-payeur et le principe d'utilisateur-payeur. (Référence Webographie no 4. Page 5).

Au volet des revenus-dépenses, force est de constater que pour financer les nouvelles dépenses, il faudra bien examiner les revenus associés à la gestion des matières résiduelles. Ajouter une valeur économique associée à la gestion des matières résiduelles représentera une mesure incitative importante à participer activement à la gestion des déchets principalement pour les individus, industries et commerces. Tous y verront la possibilité de réduire leurs impôts fonciers comme c'est fait à Toronto depuis 2008.

Pourquoi aucun moyen n'est donné dans le plan directeur, par exemple, l'élargissement de la consigne qui permet de favoriser le réemploi et la prévention des déchets ? En ne parlant pas de la modification à des programmes québécois comme ceux de Recyc-Québec la charte des matières recyclable ou de la révision du programme de consigne⁴⁵, l'agglomération de la ville de Montréal semble alors travailler en silos.

Éco efficacité⁴⁶ c'est une approche qui vise à : prévenir la pollution, diminuer la consommation de ressources et d'énergies, réduire les déchets à la source en modifiant les équipements et les processus. S'appuyant sur les principes de l'amélioration continue, ce cadre permet de mesurer, contrôler et améliorer continuellement la performance environnementale des processus. Les normes ISO 14001 et EMAS sont conçues à cet effet.

L'ajout de la mise en place dans un court laps de temps, soit une année à la fin de 2020, d'outils issus de l'écofiscalité **doit être considérée comme essentielle dans ce plan directeur**

⁴⁵ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/consigne>

⁴⁶ [https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/ameliorer/production/page/guides-et-outils-14411/?tx_igaffichagepages_pi1\[mode\]=single&tx_igaffichagepages_pi1\[backPid\]=35&tx_igaffichagepages_pi1\[currentCat\]=&cHash=c1111aa16b57a54097820502b1749572](https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/ameliorer/production/page/guides-et-outils-14411/?tx_igaffichagepages_pi1[mode]=single&tx_igaffichagepages_pi1[backPid]=35&tx_igaffichagepages_pi1[currentCat]=&cHash=c1111aa16b57a54097820502b1749572), Gestion de la production et du développement durable.

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Besoin d'augmenter la concertation : province-communauté-agglomération-villes avec un comité conjoint sur les matières recyclables et les intervenants de la collecte sélective.

À cause de l'imbrication ; communauté métropolitaine, agglomérations, villes liées, arrondissements, il faut envisager dans ce contexte, une collaboration de tous ces niveaux avec le gouvernement provincial. Cette collaboration est nécessaire afin de permettre l'adoption ou l'évolution de programmes et de politiques pour la gestion des matières résiduelles pour l'agglomération de Montréal.

Comme vous pourrez le voir plus loin dans le texte, il faut noter **qu'il manque une priorité soit, la prévention des déchets** qui arrive au premier rang avant la réduction à la source. Nous avons aussi, retrouvé dans le deuxième document, **le plan d'action**, six stratégies du plan directeur de la ville de l'agglomération pour atteindre la cible du zéro déchet en 2030. Elles pourraient être bonifiée avec celle qui vous ont été présentées au chapitre 7.

En portant attention lors de la lecture des objectifs contenus dans le document de stratégie du plan directeur⁴⁷, ces objectifs sont trop généraux. Il s'agit ici d'une idée générale de résultat à atteindre, mais si l'on n'atteint pas un de ces objectifs, quelle sera la priorité, de réduire l'usage des plastiques, du bois, des métaux ferreux, de l'aluminium, du papier et des cartons, le verre, les emballages ?

Besoin d'améliorer les stratégies de communication avec les citoyens et les représentants des ICI et d'accorder les budgets nécessaires pour ce faire pendant toute la période 2020-2025.

Selon les remarques formulées dans son rapport de vérification pour la fin de l'année 2017, une attention particulière doit être apportée à faire une excellente communication aux producteurs, utilisateurs et les ICI quant aux efforts et aux actions à entreprendre. Il faut pour faire de cette stratégie de la gestion des matières résiduelles un succès. La mesure annuelle de la performance sera un bon indicateur des efforts à fournir dans ce secteur. Une mesure plus fine selon la catégorie de matières permettra de prioriser les efforts là où ils sont requis.

Annexe 2 : Le détail de la recherche de solutions innovantes.

(Diapositive no 6 : liste partielle des solutions)

1-Pour une métropole en affaires⁴⁸, Rapport présenté au maire de Montréal en août 2016.

Mesures d'écofiscalité mises en place à **Toronto en 2008**. *L'implantation d'une tarification dans ce secteur a modifié le comportement des ménages torontois. De plus, le financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement des matières résiduelles se réalise sans accroître les pressions sur le budget annuel de Toronto.* Dans la région de Montréal, la **Ville de Beaconsfield est une autre municipalité qui a implanté avec succès une tarification au volume qui apparaît sur le compte de taxes.**

L'implantation d'un système de tarification qui apparaît comme une taxe distincte au sujet de la gestion des matières résiduelles est un besoin pour l'ensemble du territoire de l'agglomération de

⁴⁷ Voir page 17 du document de stratégie du plan directeur de l'agglomération.

⁴⁸ <http://metropolitique.com/Fiches/eau/JosPublic/Compteur-d-eau/Pour-une-metropole-en-affaire-Montreal-2016.pdf>

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Montréal. Cette approche fiscale permettrait d'amorcer un rééquilibrage du fardeau fiscal assumé par les immeubles non résidentiels et résidentiels.

2-La taxation pour les services d'eau et de collecte des matières résiduelles⁴⁹

Il y a lieu ici, de prendre la mesure du poids/volume des déchets ramassés afin d'avoir une tarification qui représente mieux une approche d'écofiscalité. Cette approche permettra de faire comme Toronto et Beaconsfield de facturer sur le compte de taxes, la valeur réelle du service offert et permettra aussi d'offrir une réduction de deux % du compte d'impôt foncier du secteur non résidentiel sans augmenter le fardeau fiscal du secteur résidentiel.

3-En France, les grands principes de la réglementation européenne sur les déchets⁵⁰

La réglementation européenne définit les déchets, prône la prévention et le recyclage, établit les principes et les objectifs pour les États membres. Elle rappelle la responsabilité du producteur de déchets et le droit à l'information du public. En plus des définitions fournies sur la page de ce site, un texte porte sur la priorité à la prévention et à la réduction. On retrouve par la suite une hiérarchie et un ordre dans le traitement des déchets soit :

- 1.La préparation en vue de la réutilisation ;
- 2.Le recyclage et la valorisation des déchets organiques par retour au sol ;
- 3.Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
- 4.L'élimination.

4-France le programme national de prévention des déchets 2014-2020^{51,52}

La « prévention des déchets » consiste à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits, en intervenant à la fois sur leur mode de production et de consommation. La hiérarchie européenne et française des modes de gestion des déchets place la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets : elle considère en effet que « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ». Ce programme s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre une transition vers le modèle d'économie circulaire, il fixe des objectifs quantifiés, visant à découpler la production de déchets de la croissance économique. La stratégie du programme de prévention des déchets table sur l'identification des flux prioritaires de déchets.

5-L'UE et les principes de la gestion des déchets⁵³

1. Principe de prévention — la production de déchets doit être minimisée et évitée chaque fois que possible.
2. Principe de la responsabilité du producteur et du pollueur- payeur — ceux qui produisent les déchets ou qui contaminent l'environnement doivent payer le prix de leurs actes.
3. Principe de précaution — nous devons anticiper les problèmes potentiels.
4. Principe de proximité — les déchets doivent être éliminés le plus près possible de l'endroit où ils sont produits.

⁴⁹ http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=43,285513&_dad=portal&_schema=PORTAL

⁵⁰ <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/elements-contexte/politique-vigueur/dossier/cadre-reglementaire/grands-principes-reglementation-europeenne-dechets>

⁵¹ <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/eviter-production-dechets/dossier/prevention/programme-national-prevention-dechets-2014-2020>

⁵² Document publié en France par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Programme_national_prevention_dechets_2014-2020.pdf

⁵³ ISBN 92-828-4826-4.

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

6-Parlement européen - Paquet économie circulaire : nouveaux objectifs européens en matière de recyclage⁵⁴

Lorsque l'on parle d'objectifs à atteindre, il y a une précision dans l'objectif à atteindre pour chacun des types de déchets. C'est ce que l'on recherche dans le plan directeur de l'agglomération de Montréal. « *L'objectif de recycler 65% des déchets dérivés des emballages d'ici à 2025, 70% d'ici à 2030 avec des objectifs différents pour chaque matériau est également fixé.* »

(Diapositive no 7 : objectifs de recyclage par types de matières)

Tableau no 4 : liste partielle des matières résiduelles		
Types de matières	D'ici à 2025	D'ici à 2030
Tous les emballages	65%	70%
Plastique	50%	55%
Bois	25%	30%
Métaux ferreux	70%	80%
Aluminium	50%	60%
Verre	70%	75%
Papier et carton	75%	85%

S'ajoute à tout cela un troisième objectif contraignant visant à réduire la mise en décharge à 10% du total des déchets ménagers d'ici à 2035.

7-L'écologie industrielle⁵⁵ indicateurs de performances

Dans l'essai de madame Maltais-Guilbault, qui porte sur l'écologie industrielle, elle aborde l'initiative National Industrial Symbiosis Programme (NISP) qui a été réalisée au Royaume-Uni. Sans entrer dans le détail de cette initiative, elle mentionne les résultats suivants :

Tableau no 5 : Indicateurs de résultats pour l'écologie industrielle	
Domaine	Indicateurs de résultats / bénéfices
Économie	- Réduction de frais d'exploitation pour l'entreprise - Ventes supplémentaires pour l'entreprise
Environnement	- Tonnes détournées de l'enfouissement - Réduction des émissions de GES - Économie de matières vierges - Quantité de matières dangereuses éliminées - Économie d'eau
Social	- Emplois créés - Emplois préservés

Dans sa conclusion de son essai, madame Maltais-Guilbault cite « *l'écologie industrielle est une approche multidisciplinaire qui étudie les systèmes pour optimiser la gestion des flux de matière et d'énergie à travers la mise en œuvre de synergies et de mutualisations de ces flux.* »

⁵⁴ <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20170120STO59356/economie-circulaire-nouveaux-objectifs-europeens-en-matiere-de-recyclage>, le gras dans le texte a été reproduit tel quel.

⁵⁵ https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2011/Maltai-s-Guilbault_M_11-12-2011_.pdf

8- Recyc-Québec la charte des matières recyclables⁵⁶

Origine de la Charte. La Charte a été élaborée en partenariat avec le comité « conjoint » sur les matières recyclables de la collecte sélective.

Avec la documentation proposée, il est nécessaire d'ajouter des objectifs mesurables pour chacune des municipalités afin d'atteindre soit le zéro déchet dans les grandes villes ou une réduction significative des déchets pour 2030 pour les petites municipalités ayant moins de budget. Le comité conjoint sur les matières recyclables de la collecte sélective⁵⁷ a cessé ses activités.

9-Politique Québécoise de la gestion des matières résiduelles⁵⁸

Toute structure municipale qui possède pour elle-même une politique environnementale ou qui est inscrite à un système de gestion de l'environnement (ESG⁵⁹) du type ISO 14000 s'est engagée à respecter les lois, règlements et politiques gouvernementales en la matière. Grâce aux critères ESG, on peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients). ISO 14000⁶⁰ : C'est la série des normes ISO 14000 désigne l'ensemble des normes qui concernent le management environnemental.

10-Cadre stratégique pour la gestion des déchets alimentaires et organiques de l'Ontario⁶¹

Ce cadre stratégique propose un plan d'action en deux parties : 1^{re} partie, le plan d'action qui comprend 5 éléments :

1. Réduire les déchets alimentaires,
2. Récupérer les ressources à partir des déchets alimentaires et organiques,
3. Soutenir l'infrastructure de récupération des ressources,
4. Faire la promotion des utilisations avantageuse,
5. Avoir des échéances. La deuxième partie : une déclaration de principes.

11-Une méthodologie d'écologie industrielle dans la gestion des matières résiduelles pour le secteur non résidentiel⁶²

Tout d'abord, madame Maltais-Guibault aborde la démarche d'Écologie Industrielle (EI) et les facteurs de décisions des industries. Outre les facteurs internes et externes mentionnés, des facteurs négatifs viennent ralentir l'adoption par l'industrie de L'EI. Ils sont le faible coût de l'énergie et le faible coût de l'enfouissement. Ce deuxième facteur, s'il est bien encadré possède donc un bon potentiel d'adhésion à une politique pour la gestion responsable des matières résiduelles.

Dans de cet essai, on retrouve les recommandations suivantes pour développer l'EI au Québec : *Un organisme avait un rôle de coordination de la démarche d'écologie industrielle sur le territoire, de pivot entre les différentes parties prenantes (publiques et privées) et d'animation.*

⁵⁶ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/collecte-selective-municipale/charte-matieres-recyclables>

⁵⁷ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/a-propos/comites-tables-de-travail/comite-conjoint-matieres-recyclables-collecte-selective>

⁵⁸ <http://www.municipaliteefficace.ca/159-efficacite-energetique-ges-les-municipalites-face-a-la-politique-quebecoise-de-gestion-des-matieres-residuelles.html>

⁵⁹ <https://esg.uqam.ca/responsabilite-sociale-et-gouvernance/>

⁶⁰ https://fr.wikipedia.org/wiki/Série_des_normes_ISO_14000

⁶¹ <https://www.ontario.ca/fr/page/cadre-strategique-pour-la-gestion-des-dechets-alimentaires-et-organiques>

⁶² https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2011/Maltais-Guilault_M_11-12-2011_.pdf, voir la webographie no 3 pour le titre complet de l'essai.

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Le CTTEI accepte de jouer ce rôle dans la majorité des projets réalisés (Bécancour, Rivière-du-Loup, Shawinigan, Lanaudière). Dans un premier temps, l'objectif serait alors de généraliser le rôle du CTTEI comme guichet unique réunissant les compétences nécessaires à l'évolution des projets.

12-Inventaire des principales mesures écofiscales québécoise et de l'OCDE.

Nous retiendrons de ce cahier de recherches les mesures sur la gestion des matières résiduelles et celle qui ont une perspective plus globale. L'ensemble de ces mesures représentent 1,2% du PIB québécois. Parmi les mesures énumérées dans le cahier, nous allons examiner celles concernant la gestion des matières résiduelles. Parmi-elles-ci il y a : **Les droits spécifiques sur les pneus neufs**, Les droits sont de 3\$. Le VG du Québec dans son rapport 2018, p. 23, a mentionné qu'avec la consigne à 3\$, il risque de manquer de fonds pour assurer l'autofinancement du programme.

Tableau no 6 : Droits de consignes en 2018	
<i>Type de contenant</i>	<i>Consigne</i>
Contenants à remplissage unique en aluminium, acier, plastique et autres de 439 ml et moins	0,05\$
Contenants à remplissage unique en verre de 449 ml et moins Contenants à remplissage multiple en verre de 341 ml	0,10\$
Contenants à remplissage unique en verre de 450 ml et plus. Contenants à remplissage unique en aluminium, acier, plastique et autres de 440 ml et plus	0,20\$

B-Recyc-Québec administre les ententes pour l'industrie de la bière et les boissons gazeuses au niveau des contenants à remplissage unique (CRU).

Pour les contenants à remplissages multiples (CRM) ce sont des ententes privées. Les contenants de vin et autres boissons ne sont pas visés par la loi. Depuis 2005, la loi force les embouteilleurs, importateurs et brasseurs de payer 50% des coûts de recyclage de ces matières résiduelles. Pourquoi pas avoir 100% des coûts défrayés par les producteurs comme en Colombie-Britannique ?

C- Redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

Les exploitants de lieux d'élimination au Québec sont tenus de payer des redevances pour l'élimination des matières résiduelles. Ces prélèvements visent à réduire les quantités de matière éliminées.

D-Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (écofrais)

Ce règlement issu de la Loi sur la qualité de l'environnement s'inscrit dans la volonté de transférer aux entreprises la responsabilité des matières résiduelles associées aux produits qu'elles mettent en marché au Québec. Le vocable Responsabilité élargie des producteurs est utilisé pour désigner ce principe. Les catégories de produits suivants sont concernées : les appareils électroniques, les piles et batteries, les lampes au mercure, les peintures et leurs contenants ainsi que les huiles usagées, les liquides de refroidissement, les antigels et leurs filtres et contenants.

E-Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles (Régime de compensation)

Ce règlement fut mis en place dans le but de compenser les municipalités pour les coûts associés aux programmes de collecte sélective. Plus spécifiquement, les entreprises assujetties doivent

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

compenser les municipalités pour les coûts engendrés pour le traitement de contenants et emballages, imprimés et journaux.

13. La consigne pour les appareils électroménager au Japon⁶³

Dans ce livre de l'OCDE, dans l'annexe H, l'auteur nous entretient sur le système de recyclage des appareils ménagers au Japon. Les objectifs de collecte, de recyclage à la hausse, de fixation des redevances de façon transparente, d'allègement de la charge fiscale sur les consommateurs, de révision des qualifications exigées de l'appareil pour la collecte, le transport pour le recyclage, de changer la réglementation pour mettre en place des mesures plus strictes sur l'exportation de ce type de déchet vers l'étranger.

Pour ce type de redevance, il a été envisagé de la verser au moment du dépôt chez les conditionneurs en vue de faire le recyclage et de verser une compensation aux consommateurs pour alléger le fardeau fiscal lors de l'achat de ces encombrants. **Pour le Québec, il y a lieu de mettre en place ce type de consigne pour les CRD et les gros encombrants et autres appareils électroniques.**

14. La révision des éco frais du programme ARPE⁶⁴

Comme nous l'avons mentionné précédemment, il s'agit d'un programme canadien où les dix provinces et deux territoires participent. Le Québec participe aussi. Lorsque que l'on examine de plus près la liste des droits des produits en fin de vie utile qui a souvent les taux les plus bas ou bien égaux aux plus bas parmi l'ensemble des partenaires. Le rôle de ce programme est justement d'aider à financer les points de dépôts, la collecte, tri et recyclage de ces produits électroniques en fin de vie utile. **Une hausse de ces tarifs signifie une autre source de revenus additionnels pour l'agglomération.**

⁶³ Webographie no 21

⁶⁴ <https://arpe.ca>

Annexe 3 : Le détail de la boîte à outils de la gestion des matières résiduelles

1-La responsabilité élargie des producteurs (REP)⁶⁵ : ce programme de 1984 doit évoluer pour y inclure de nouvelles catégories de matières recyclables pour y inclure de nouvelles gammes de produits, bouteilles de vin et d'eau, électroménagers, emballages prêts à cuisiner, etc.

La REP est : « (...) une méthode d'action qui consiste à faire assumer par les producteurs une part importante de la responsabilité (financière et/ou matérielle) pour le traitement ou l'élimination des produits en aval de la consommation. » (OCDE, 2001, p. 9). Différentes formes de REP peuvent être envisagées telles la consigne, une taxe sur les matières, un droit environnemental, des taxes en amont ou une exigence sur la teneur en matières recyclées d'un produit.

Les outils actuels de la REP. **Le taux de récupération des CRU est de 78% celui des CRM 98%.**

Tableau no 7 : Les outils du REP		
Type de matière	Organisme responsable	
Les emballages	ÉcoEntreprisesQuébec EEQ	Exclusions applicables
Contenants	Recyc-Québec (CRU- CRM)	Exclusions applicables
Sacs de plastique	Recyc-Québec	Exclusions applicables
Redevance ⁶⁶ pour élimination des matières résiduelles	2010 = 20,23\$, 2015 = 21,65 \$ 2019 = 23,07\$	A peu près une augmentation du prix des redevance de 1% par année
Ajouter produits dangereux ⁶⁷ i.e les piles et tous les autres mentionnés dans les différentes lois	REP	À compléter
Produits visés par le programme de recyclage des appareils électroniques Éco frais	Programmes provinciaux ARPE	Liste important de produits et de frais (prix 2015)
Produits d'éclairage ⁶⁸	RecycFluo	Liste de produits et des frais (2013)

Bien entendu, le tarif établi par ÉEQ pourrait être plus élevé afin qu'il y ait un effet réel sur le prix des produits. (Webographie no 19, page 70). Le programme ARPE permet de financer les points de dépôts, la collecte, tri et recyclage de ces produits électroniques en fin de vie utile⁶⁹.

Il y a lieu ici de reprendre la même approche que celle du troisième outil à savoir :

⁶⁵ https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2009/CCameron_24-02-09_.pdf

⁶⁶ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/index.htm>

⁶⁷ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche-info-rdd.pdf>

⁶⁸ <https://www.recycfluo.ca/fr/files/2014-01/Liste-de-produits-RecycFluo-Phase-II.pdf>

⁶⁹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Écofrais>

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Tableau no 8 : Évolution du prix de la consigne actuelles sur une période de dix ans						
Redevances pour élimination des matières résiduelle	2019-20	2021-22	2023-24	2025-26	2027-28	2029-30
Prix la tonne métrique	23,07\$	+20%	+20%	+20%	+20%	+20%
Augmentation sur deux ans 20% soit 10% par année.		+20%	+20%	+20%	+20%	+20%= 46,15\$

Le pourcentage proposé d'augmentation de la redevance s'applique sur le prix de 2019. C'est-à-dire que la redevance totale de 23,07\$ deviendra 46,15\$ en 2030.

Le règlement sur la redevance pour l'élimination des matières résiduelle relève du ministère Environnement et lutte aux changements climatiques. **Des représentations devront alors être effectuées auprès des représentants du ministère par le service de l'environnement de l'agglomération** assez rapidement si l'on désire avoir des mesures fiscales efficaces et incitatives à adopter de meilleures pratiques. Les coûts sont établis en fonction des coûts de recyclage.

Les surplus engrangés au sujet des redevances peuvent aussi servir à alimenter la réserve financière pour la gestion des matières résiduelles. Comme c'est mentionné dans le plan directeur, le principal site d'enfouissement de l'agglomération fermera ses portes en 2029. Il faudra donc acheter et créer une nouvelle installation sur un autre terrain, puisque 40 % des déchets actuellement enfouis pour une partie d'entre (50% de moins selon l'engagement Montréal) devront être enfoui ailleurs. C'est donc de 200K à 250K de matières à enfouir chaque année dans un nouveau site qu'il faut prévoir. En commençant rapidement la constitution de cette réserve, ces montants serviront à réduire l'endettement pour ce remplacement aux coûts importants.

2-Programme de consigne de Recyc-Québec⁷⁰ : que **l'évolution du prix de la consigne soit en ligne avec le plan directeur sur 10 ans.**

Le programme de consignation consiste en un **système d'échanges** où les contenants consignés vides passent entre les mains des différents intervenants contre le remboursement de consigne et de primes.

Cet outil dans sa version actuelle « la consigne » nous permet de comprendre que le modèle économique n'a pas beaucoup évolué depuis sa mise en place en 1984. Le tarif est stable et il ne constitue pas vraiment un incitatif à la réutilisation, mais plutôt au recyclage. Plusieurs contenants sont tout simplement jetés à la rue. Comme on peut le constater, il manque un dépôt extérieur chez ce détaillant.



Photo 3 : Besoin d'un dépôt, Photo no 3, G. Thériault 2019

⁷⁰ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/consigne>

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Dans un espace-temps de dix ans, si l'on veut avoir zéro déchet pour ce modèle, sans les changements proposés dans ce document, le modèle ne livrera pas tous les résultats attendus à moins d'un miracle... Nous proposons une nouvelle approche à deux facettes « incitative pour les CRM et dissuasive pour les CRU »

Mesures combinées incitatif/dissuasif pour les contenants

Tableau no 9 : Évolution du prix de la consigne sur une période de dix ans, dissuasif pour consigne (base 10% + add. 10% = 20%) CRU, ajouter contenants plastique, multicouches.						
Contenant Remplissage	2019-20	2021-22	2023-24	2025-26	2027-28	2029-30
Unique (CRU)						
Format de plus de 450 ml	,20\$	+20%	+20%	+20%	+20%	+20% = ,40\$
Pour chaque contenant de boissons gazeuses vendu	,05\$	+20%	+20%	+20%	+20%	+20% = ,10\$

Le pourcentage proposé s'applique sur le prix 2019. i.e. ,20\$ devient ,40\$ en 2030

Tableau no 10 : Évolution du prix de la consigne sur une période de dix ans, incitatif pour utiliser la consigne de base (10%) du CRM, ajouter contenants en plastique, multicouches.						
Contenant Remplissage	2019-20	2021-22	2023-24	2025-26	2027-28	2029-30
Multiple (CRM)						
Verre de format 450 ml -	,05\$	+10%	+10%	+10%	+10%	+10% = ,075
Verre de format 450 ml +	,10\$	+10%	+10%	+10%	+10%	+10% = ,15\$

Il faut se rappeler, par exemple, qu'en Belgique, certains emballages à usage unique, incluant les contenants, sont taxés sept fois plus que les emballages ré-employables.⁷¹

Les emballages doivent aussi avoir une consigne, le commerce électronique générera de plus en plus de matières résiduelles, le modèle de consigne combiné c'est la meilleure façon d'en tenir compte. Chacun fait sa part. C'est le distributeur qui utilise le modèle du commerce électronique qui paye la consigne. C'est une taxe sur le commerce électronique pour aider la gestion des matières résiduelles au Québec. Avec les adresses, ce serait assez facile de verser ces revenus à l'agglomération.

Mesures combinées incitatif/dissuasif pour les emballages.

Tableau no 11 : Évolution du prix de la actuelles sur une période de dix ans, dissuasif pour la consigne Base (10% + add. 10% = 20%) de (l'emballage à réutilisation unique) ERU						
Emballage à Remplissage	2019-20	2021-22	2023-24	2025-26	2027-28	2029-30
Unique (ERU)						
Format mini	1,00\$	+20%	+20%	+20%	+20%	+20% = 2,00\$
Format standard	2,00\$	+20%	+20%	+20%	+20%	+20% = 4,00\$
Format costaud	3,00\$	+20%	+20%	+20%	+20%	+20% = 6,00\$

⁷¹ https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2009/CCameron_24-02-09_.pdf, page 35

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Tableau no 12 : Évolution du prix de la actuelles sur une période de dix ans, incitatif pour la consigne de base (10%) de (l'emballage à réutilisation multiple) ERM						
Emballage à Remplissage Multiple (ERM)	2019-20	2021-22	2023-24	2025-26	2027-28	2029-30
Format mini	,25\$	+10%	+10%	+10%	+10%	+20%= 0,37\$
Format standard	,50\$	+10%	+10%	+10%	+10%	+20%= 0,75\$
Format costaud	1,00\$	+10%	+10%	+10%	+10%	+20%= 1,50\$

Actuellement, en 2019, il est possible d'acheter une bouteille de lait d'un litre en verre, le dépôt sur la bouteille est de 2\$, Avec le tableau précédent le pourcentage proposé s'applique sur le prix 2019. Pour le CRM de lait, le prix serait 2,5\$ en 2030.

L'utilisation de cette double approche (tableau 7 et 8 / 9 et 10) du point de vue économique vise à avoir un bilan positif au sujet des revenus pour les villes. Un peu à l'image de la redevance perçue sur les matières enfouies, il pourrait avoir une consigne de base (10%) et un consigne supplémentaire (10%). Cette dernière serait prélevée de façon automatique sur les contenants par les producteurs et la consigne supplémentaire remise directement aux villes sans passer par le consommateur. Elle servirait à financer le traitement des matières résiduelles afin qu'elles soient recyclées ou enfouies.

3-La tarification ou la redevance incitative en France⁷², l'approche que la ville de Beaconsfield a choisie cette année.

Réalisé par l'ADEME Agence Développement Environnement Maitrise Energie à produit une fiche technique qui répond aux questions relatives à la TI.

« Une tarification incitative pour le financement du service public de prévention et de gestion des déchets est une REOM ou une TEOM comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité de déchets produits (volume, poids ou nombre de levées).

La tarification incitative (TI) permet de maîtriser voire baisser le coût du service dans le cadre d'une démarche d'optimisation globale. Dans la majorité des cas, les collectivités constatent, dès la mise en œuvre de la TI, une forte évolution des tonnages (baisse des ordures ménagères, amélioration des collectes sélectives et, parfois, baisse du tonnage global de déchets ménagers et assimilés collectés).

En moyenne, la mise en place de la tarification incitative permet de : Réduire de 41 % la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR) ; Augmenter de 40 % la collecte des recyclables ; Réduire de 8 % la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA). »

4-Projet pilote de réduction des déchets de la ville de Beaconsfield⁷³ : un exemple réussi d'un projet pilote de tarification incitative des matières résiduelles.

⁷² <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/couts-financement/dossier/modes-financement-service-public-gestion-dechets/tarification-incitative-ti>

⁷³ <https://www.beaconsfield.ca/fr/4338-champs-environnementales/compostage/15000-projet-pilote-de-reduction-des-dechets>

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Il s'agit de tester une autre méthode de gestion des matières organiques qui a été implantée avec succès dans des villes à travers le Canada et les États-Unis.

Cette méthode, plus économique tout en étant durable et environnementale, comporte deux principaux volets. Premièrement, elle fait la promotion du simple compostage domestique des résidus de cuisine et de jardin. D'autre part, elle préconise une révision du programme de financement de gestion des déchets pour faire en sorte que les résidents qui réduisent leurs déchets bénéficient d'une information détaillée sur leur compte de taxes.

La ville de Beaconsfield utilise la tarification au volume avec sa collecte intelligente⁷⁴. Cette tarification comprend deux composants, un tarif fixe et un tarif variable en fonction de la quantité des matières recyclables qui se retrouve dans le bac bleu et du volume du Bac. Dans cette ville, les citoyens (+/- 20,000 h.) ont le choix de s'inscrire à la tarification variable qui permet de réduire la partie fixe si cette dernière était la seule utilisée. Les autres citoyens peuvent utiliser la tarification fixe qui sera alors.

Tableau 13 : Tarification incitative de la ville de Beaconsfield		
Tarification fixe	Tarification variable	Exemple de calcul
155 \$ ou 160 \$ ou 165 \$ selon dimension du bac	0,42 \$; bac minin 0,82 \$; bac standard et 1,22 \$ le costaud	Mini bac 26 levées donc 14 levées supplémentaires
Le taux inclut le coût d'une levée de bac à ordures par mois (12). Elle est établie en fonction de la taille du bac choisi.	La tarification variable par résidence est calculée en fonction du nombre de levées d'ordures ménagères supplémentaires réalisées durant l'année.	$155\$ + 14 \times 0,42\$ = 5,88\$$ Total = 160,88\$

Pour les 59,965 établissement d'affaires, il faut obligatoirement qu'ils utilisent la tarification au volume pour les matières recyclables et la tarification au poids pour le compostage et les déchets. Peu importe que la collecte soit réalisée par le public ou des entreprises publiques.

5-L'attribution du statut de service public à la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal⁷⁵, au même titre que l'eau, tout comme Toronto l'a fait en 2008.

Le service public est défini comme **toute activité d'une collectivité publique visant à satisfaire un besoin d'intérêt général**. Les critères du service public sont constitués de 4 principes soit : 1-égalité face aux charges, 2-continuité du fonctionnement, 3-adaptation en suivant l'évolution des exigences d'intérêt général et 4-la gratuité ou la fixation des prix échappe au marché (par exemple, le prix du billet de métro).

L'Europe se dirige vers la notion de service universel avec l'approche de livraison d'un service de qualité à un coût abordable.

⁷⁴ <https://www.beaconsfield.ca/fr/tarification-incitative-1>

⁷⁵ https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/service_public/187160

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

La ville de Toronto a modifié en 2008 la gouvernance de son service de matières résiduelles en lui reconnaissant le statut de service public autofinancé et elle a instauré une réserve financière dédiée au financement complet des dépenses relatives aux matières résiduelles.

6-MAMH - La constitution d'une réserve foncière pour la gestion des matières résiduelles⁷⁶, au même titre que l'eau actuellement, comme Toronto.

« Les municipalités, les MRC, les communautés métropolitaines et les régies intermunicipales peuvent, en vertu de leurs compétences, constituer des réserves financières dans le but déterminé de financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement. La constitution de réserves financières permet la création de fonds pour la gestion courante des opérations ou pour la réalisation d'investissements futurs dans divers domaines.

Par conséquent, les municipalités qui créent des réserves visent à taxer à l'avance et directement les contribuables pour des biens et services rendus quotidiennement ou pour des biens et services à rendre dans le futur (projet de bibliothèque, fonds environnement, plan de protection des boisés urbains, réseau cyclable, etc.).

Cet outil peut contribuer notamment à réduire le niveau d'endettement des municipalités puisqu'il permet aux autorités locales ou régionales de même qu'aux régies intermunicipales de se préparer à l'avance pour financer des dépenses relatives au fonctionnement et aux immobilisations.

7- L'élargissement de l'entente pour l'industrie de la bière et les boissons gazeuses au niveau des contenants à remplissage unique (CRU) **à l'ensemble des producteurs au sujet du paiement de 50% des coûts de recyclage (y compris les ERU).**

8-Le cours de la Commission de l'écofiscalité du Canada⁷⁷

Ce cours porte sur les outils fondés sur le marché. La tarification incitative est un outil fondé sur le marché. Ils apportent les bénéfices suivants :

1. Les changements de comportements : Les gens réagissent aux mesures incitatives/dissuasives
2. La production de revenus : Les redevances fiscales peuvent aider à combler le déficit fiscal ou à financer de nouveaux investissements
3. Économies : La réduction de demandes de services et d'infrastructures permet de réduire les investissements coûteux.

Le cours de monsieur Justin Leroux présente un cadre conceptuel d'analyse pour concevoir un outil fondé sur le marché qui est relativement simple à utiliser. Une analyse des impacts des différentes variables de ce cadre permet de faire un choix ou plusieurs outils fondés sur le marché.

⁷⁶ <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/financement-et-maitrise-fonciere/reserves-financieres/>

⁷⁷ <https://courses.ecofiscal.ca/course-status/>

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

9-L'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les supermarchés du Québec ; Le cas du zéro déchet. (Voir la Webographie référence no 12)

L'auteur Justin Laperrière a fait une analyse de quatre super marché du Québec. Les résultats de cette analyse ont révélé la prépondérance des matières organiques et des matériaux d'emballage dans la composition des bilans de matières résiduelles pour ce secteur d'activité.

Sa revue de la littérature a permis d'identifier 21 mesures d'optimisation de la gestion des matières résiduelles allant de la plus simple à la plus complexe à implanter. Plusieurs leviers d'action ont été identifiés en outre : le don, l'ajout de remises sur les produits imparfaits, etc.

Finalement, l'auteur mentionne que des recommandations ont été formulées pour que les supermarchés soient des figures de proues du zéro déchet étant donné que ceux-ci sont engendrent de 38% des matières résiduelles des ménages québécois.

La question qui reste : comment mettre en œuvre cette excellente approche ? Par l'adoption de mesures incitatives/dissuasives ou de l'aide financière pour ce secteur d'activité.



Photo 4: Un champion du zéro déchet, Photo G. Thériault, 2019

10-Plan d'action pour la croissance des technologies propre du Québec(PACTP)⁷⁸

Ce plan s'adresse aux entreprises qui désirent accroître leur compétitivité et qu'elles réduisent leur empreinte environnementale par l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsable, de croissance des industries des technologies propres et innovante.

Il possède un budget de 147,5 millions sur une période de 5 ans du Québec et le budget des autres partenaires vient compléter le tout pour un total de 373,5 millions \$.

Ce plan contient plusieurs stratégies pour favoriser la mise en place de ce plan d'action. Parmi les objectifs stratégiques du plan, le no 3 Augmenter la proportion d'entreprises québécoises qui

⁷⁸ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/plans-action/PL_plan_action_croissance_technologies_propres_MEI_2018-2023.pdf?1572024864

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de Technologies Propres.

Diverses mesures sont proposées dans ce plan, 1-fonds, 2-accompagnement, 3-soutien à l'essor économie circulaire, 4-appui aux projets d'investissement en technologie propre, 5-établissement de communautés de pratiques, 6-appui à des projets d'innovation, 7-soutien à des vitrines technologiques, 8-accompagnement à la commercialisation, 9-crédation d'un fonds de capital de risque, 10-encadrement du marché des produits/services écoresponsables, 11-développement de formation verte, 12-appui aux emplois verts et 13-crédation de l'observation de l'économie verte.

11-La chambre de commerce du Montréal métropolitain⁷⁹

Dans son mémoire de 2019, la chambre de commerce recommande aux dirigeants de la ville d'allouer des ressources en fonction des priorités suivantes :

1. Gérer la dette de manière rigoureuse et réclamer de nouvelles sources de revenus dans le cadre d'un nouveau pacte fiscal.
2. Déployer de nouvelles mesures afin de renforcer la compétitivité de la métropole et son statut de locomotive économique du Québec.
3. Combler sans relâche les besoins en matière d'infrastructures et équipements.
4. Assurer des charges fiscales justes et équitables.
5. Faire de l'écofiscalité une priorité pour tous les acteurs économiques.

Une recommandation accompagne cette dernière priorité : Miser davantage sur une écofiscalité appliquée de façon harmonisée sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Elle a été reprise intégralement dans la chapitre recommandation

Annexe 4 : Les recommandations détaillées aux membres de la commission au sujet du plan directeur de l'agglomération de Montréal.

Voici l'ensemble des recommandations qui ont été regroupées en fonction de sept volets stratégiques.

Tableau no 14 : Recommandations selon les stratégies proposées dans ce mémoire
S1 : Améliorer les opérations pour la gestion des matières résiduelles
1-Préparer une évaluation pluriannuelle des capacités de stockage des centres de tri doit être effectuée afin d'être en mesure d'accueillir ou de stocker les matières recyclables avant leur traitement.
2-Avoir un meilleur contrôle de la qualité des matières recyclées qui sont produites par les centres de tri par l'application d'une norme de qualité répondant aux besoins des industries utilisant ces produits.
3-Construire dans l'agglomération de Montréal (15 villes liées et 19 arrondissements), 200 centres de dépôts. Préciser ce que pourraient contenir ces centres de dépôt. Il s'agit d'un ratio de 10000 habitant pour un dépôt. Donc une ville liée ou un arrondissement avec 50 000 habitants serait en mesure d'avoir 5 dépôt sur son territoire.

⁷⁹ Webographie no 18

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Tableau no 14 : Recommandations selon les stratégies proposées dans ce mémoire
4-Ajouter un premier niveau de prévention des déchets au tableau du document de stratégie de l'agglomération métropolitaine de Montréal. <u>Prévention déchets : coordination réutilisation, collecte/distribution, OSBL</u>
5-Rendre obligatoire l'utilisation des kits réutilisable « de prêt-à-cuisiner » pour tous les producteurs de ce type de produit. Les faire contribuer au programme du REP du Québec.
6-Réduire le nombre de contenant à remplissage unique (CRU) récupérés par la collecte sélective pour plutôt produire des contenant à remplissage multiple (CRM). Mesurer la progression de changement pour la période 2020-2025 avec des indicateurs de performance appropriés.
7-Prévoir des projets de recyclage des contenants pour l'agglomération de Montréal dans toutes les écoles primaires, secondaires, Cegep et universités du Québec. Prévoir également ce même genre de projet au niveau institutionnel.
8-Identifier les flux prioritaires dans le processus de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et en tenir compte dans le plan opérationnel.
9-Se doter d'un inventaire complet et à jour de l'ensemble des ICI assimilables ⁸⁰ , en termes de quantité et de qualité, aux matières organiques résidentielles sur son territoire pour que par la suite il puisse entreprendre les démarches pour les desservir, les sensibiliser et ainsi se conformer aux exigences gouvernementales et au PMGMR de la CMM (voir le rapport du VG page 146 recommandation no 3.1.1.B, webographie no 13)
S2 : Permettre l'évolution des politiques et programmes
10-Définir une politique provinciale, régionale, de l'agglomération et des municipalités en vue de réduire à zéro la dépendance quant à l'exportation des déchets dans les autres pays.
11-Élargir la portée du programme de consigne ⁸¹ à l'eau embouteillée, aux contenants en plastique et en verre de lait, de jus de fruits et aux bouteilles de vin. Y inclure l'utilisation des kits réutilisable « de prêt-à-cuisiner »
12-Adopter des politiques écofiscales plus judicieuse en incluant, dans le REP, les matières résiduelles des secteurs Industriel, Commercial et Institutionnels.
13-Favoriser l'utilisation des contenants à remplissage multiple (CRM) en les subventionnant et défavoriser l'utilisation des contenants à remplissage unique(CRU) et les taxant davantage. Pendant une période de transition de 10 ans La consigne des CRU augmente de 2X% et la subvention augmente de X% par année pendant dix ans.
14-Soutenir l'écologie industrielle en développant un politique d'intégration des matières recyclées dans la fabrication des contenants c.-à-d. un ratio de 30%. Avoir un programme de subvention pour encourager les producteurs dans cette démarche.
15-Que la ville fasse des représentations auprès de la CMM et concurremment auprès du ministère de l'Environnement pour que les dispositions soient prises pour harmoniser les échéanciers et ainsi éviter toute confusion, afin que tous les intervenants concernés puissent concourir à l'atteinte des objectifs à l'intérieur des mêmes délais (rapport du VG p.147 recommandation 3.1.1.D)
16-Moderniser le système de consigne en y incluant le plastique, emballages et le verre.
17-Mettre sur pieds et rendre opérationnel un programme de prévention des déchets.
18-Adopter les principes de L'UE qui permettent de guider les intervenants dans le processus de gestion des matières résiduelles.
S3 : la gouvernance, ajouter des normes et vérifier leurs applications

⁸⁰ Pour le simple mortel, l'emploi du terme « ICI assimilable » au plan directeur ne veut pas dire grand-chose. L'expression établissement d'affaire permet d'ôter toute confusion au plan directeur.

⁸¹ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/consigne>

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Tableau no 14 : Recommandations selon les stratégies proposées dans ce mémoire
19-Adopter la norme anticorruption ISO37001 et mettre en place le processus de gestion anticollusion/anticorruption. Inclure cet élément de gestion comprend des mécanismes de surveillance dans de la gouvernance.
20-Qu'un organisme indépendant tel qu'un « Bureau d'évaluation des prix » soit mis en place pour la gestion des matières résiduelles.
21-De mettre en place de meilleures politiques de <i>garantie financière</i> – cautions, assurances, fonds mis en place par l'industrie.
22-Pour l'agglomérations montréalaise, articuler la gouvernance de la gestion des matières résiduelle avec la mise en place d'un système de gestion de l'environnement du type ISO14000.
23-Actualiser la stratégie de gestion des matières organiques. Se référer aux échéanciers établis par le ministère de l'Environnement et la CMM. (Rapport VG p.147)
24-Préparer et diffuser un cadre stratégique pour la gestion des déchets alimentaires et organique.
S4 : Ajouter à la gestion fiscale la notion d'écofiscalité et implanter rapidement des mesures afin d'assurer un essentiel équilibre budgétaire
25-Adopter une stratégie d'écofiscalité pour les secteurs résidentiel et non résidentiel. Retirer du compte de taxes, la tarification du coût de la gestion des matières résiduelles. Facturer ces coûts comme ceux de l'utilisation d'un service public « l'eau » soit par une taxe.
26-Étendre le système de consigne afin d'y inclure l'utilisation des kits réutilisable « de prêt-à-cuisiner » et de leur donner une valeur en \$ pour favoriser la réutilisation des contenants
27-Étendre le système de consigne aux contenants en verre et en plastique. Favoriser la réduction des Contenants à Remplissage Uniques (CRU) en taxant davantage ces produits. Améliorer le système de collecte des pneus usés. Utiliser les revenus tirés de cette taxe pour servir à la subvention de la production des contenants réutilisable.
28-Que la Ville implante rapidement sur son territoire un système de taxation pour la collecte des matières résiduelles basé sur le principe de l'utilisateur-payeur pour le secteur non résidentiel en premier. Le résidentiel après.
29-S'assurer que les frais de collecte et de transport des matières résiduelles de l'agglomération ne font pas l'objet d'une collusion aux niveaux des prix payés.
30-Prévoir les financements publics et les budgets pour répondre à l'objectif de l'agglomération quant à l'atteinte de l'objectif zéro déchets.
31-Hausser les tarifs des entreprises qui mettent en marché des contenants, emballages et imprimés en fonction du degré de recyclabilité des matériaux utilisés (recommandation provient du CRE de Laval, voir la webographie no 5, page 6)
32-Miser davantage sur une écofiscalité appliquée de façon harmonisée sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.
33-Revoir la tarification du programme ARPE du Québec à la hausse pour l'ensemble de la liste des produits assujettis aux éco frais afin de mieux soutenir le marché du recyclage au Québec.
S5 : Gérer la performance et rendre compte
34-Préciser en termes pour chacune des catégories de déchets documentées dans ce mémoire les intégrer au document de stratégie de l'agglomération et y inclure le pourcentage des objectifs à atteindre pour 2025 et 2030.
35-Pour chacune des catégories de déchets prévoir des objectifs, en %, de réduction des déchets à la charte des matières recyclable et aussi le principe de prévention que nous avons présenté précédemment.
S6 ; Augmenter la coordination entre les intervenants municipaux et industriels du secteur du recyclage des matières résiduelles de la collecte sélective
36-Recréer l'équivalent du comité conjoint sur les matières recyclables provenant de la collecte sélective afin de corriger la faiblesse de ce marché économique.

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Tableau no 14 : Recommandations selon les stratégies proposées dans ce mémoire
S7 ; Gérer le volet politique aux différents paliers de gouvernement.
37-Promouvoir une approche d'écologie industrielle pour la gestion des matières résiduelle pour le secteur non résidentiel (industries) de l'agglomération de Montréal.
38-Promouvoir auprès citoyens, des commerçants/industriels et institutionnels les bénéfices de l'approche de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles.
39-Que nos élus et élues de l'agglomération travaillent de concert avec le MELCC pour qu'ils aient une bonne compréhension de l'Écologie urbaine, agricole et Industrielle, l'écofiscalité et du potentiel de chacun des secteurs afin de stimuler les échanges publics et l'évolution de la société dans une agglomération ou ville durable et soutenable.
40-Augmenter les budgets de communication aux utilisateurs résidentiels et non résidentiels.

Tableau provenant du chapitre 8, détail du tableau.

Tableau 2 : détail du cycle de vie d'un produit de la mine/champ au site d'enfouissement			
1-Coordination Du marché	2-Marché -> matière	3-Marché - >Producteurs	4-marché -> Consommateurs
Planification stratégique CMM et agglomération « écofiscalité »	Extraction matériel mine / coupe du bois / semis dans les champs / fermes + animaux	Transformation secondaire aliments ou produits de consommation	Consommation « achat »
Politique de soutien du marché	Transformation primaire métal /carton papier /verre /plastique/ agriculture	Préparation / transformation	Utilisation du produit
Mesures état du marché économique : niveau utilisation du matériel recyclé	Production métal/papier/ verre, matériel recyclé/ travail champs	Conditionnement	Production de la matière résiduelle
Programme de soutien du marché, Programme de prévention des déchets, Comités mixtes	Transformation / Traitement métallique/ papier/ verre/ réutilisation contenant	Entreposage	Collecte de la matière, tri, conditionnement Transformation tertiaire, valorisation
Évaluation des programmes	Fabrication assemblage des contenants, récolte	Vente	Retour au marché de la matière recyclée
Politique et financement des programmes	Vente aux producteurs	Livraison aux détaillants	Enfouissement

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

Tableau provenant du chapitre 8, détail du tableau.

Tableau 3 : Cadre d'analyse stratégique de la gestion des matières résiduelles -- identification des impacts d'implanter une ou des recommandations du mémoire.						
Chapitres	Acteurs/ Stratégies	2 millions Utilisateurs résidentiel	59,965 Utilisa- teurs - ICI	Collecte, tri, enfouis- sement	Condition- neurs et recycleurs	Produc- teurs
problématiques	Zone de force du plan directeur = gestion des matières résiduelles		Faiblesse du plan directeur	Zone de faiblesse = Défaillance dans le marché économique Zone de Force = Recyc-Québec		
Solutions	Consigne élargie + incitatifs fiscaux Urbanisme écologique			Incitatifs/dissuasifs fiscaux et financiers Autres mesures		
Ecosystèmes	Écologie Urbaine (EU)		(EU)	Écologie industrielle (EI) = REP ++		
Outils	Consignes	√	√			√
	Redevances					√
	Éco frais	√	√			√
	Politiques	√	√	√	√	√
	Gouvernance			√	√	√
	Écofiscalité	√	√	√	√	√
	Performance	√	√	√	√	√
	Coordination			√	√	√
	Politique/com- munication	√	√	√	√	√
Modèle	Économie circulaire : recherche d'efficacité de l'économie des ressources					
Marché	Consommateurs			Transformateurs		

Webographie

1-Conseil National zéro déchets, Guide pratique de l'économie circulaire, 07-2016

http://www.nzwc.ca/focus/circular-economy/toolkit/Documents/ER_CircularEconomyBusinessToolkit_V2_FR.pdf

2-Document d'information du Mamot: Régime d'impôt foncier à taux variés, publié en juin 2018.

https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/finances_indicateurs_fiscalite/fiscalite/regime_impot_foncier.pdf

3-L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE AU QUÉBEC : IDENTIFICATION DE PISTES POUR DÉVELOPPER CE MODÈLE D'INNOVATION POUR LES ENTREPRISES, essai rédigé par Mariane Maltais-Guilbault, USherbrooke, nov. 2011

https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2011/Maltais-Guilbault_M_11-12-2011_.pdf

4-Le recours à l'écofiscalité, principes d'application, décembre 2017, développé par 3 ministères du Québec en collaboration avec 4 autres ministères.

http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_RecoursEcofiscalite.pdf

5-Mémoire de la FCQGED déposé à la commission de l'environnement de la CMM, mai 2019, Laval

http://credelaval.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/Mémoire_PMGMR_2019_Final.pdf

6-Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025, Montréal, zéro déchet, publié en novembre 2019.

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_STRATEGIE_ZERO_20191113.PDF

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_PLAN_ZERO_20191113.PDF

7-PRÉVENIR LA FRAUDE, LA CORRUPTION ET LA COLLUSION

[https://www.ceic.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/centre_documentaire/Prevenir_la_fraude_la_corruption_et_la_collusion - Contribution des plus hauts fonctionnaires de l administration municipale les directeurs generaux.pdf](https://www.ceic.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/centre_documentaire/Prevenir_la_fraude_la_corruption_et_la_collusion_-_Contribution_des_plus_hauts_fonctionnaires_de_l_administration_municipale_les_directeurs_generaux.pdf)

8-Mémoire de l'association des directeurs généraux des municipalités du Québec, Juillet 2014

<https://adgmq.qc.ca/sites/default/files/Salle%20de%20presse%20et%20breve/2014/Juillet/memoire.pdf>

9-Rapport de l'unité anti-collusion. 09-2011

<https://fr.scribd.com/document/98427348/Rapport-de-l-unite-anticollusion>

10-Décision résiliation de deux contrats de collecte et de transport de déchets.

(Appels d'offres S08/004 et 16-15252), 16 mars 2018

https://www.bigmtl.ca/wp-content/uploads/2018/03/Rapport-public-SER_site-Internet-1.pdf

11-Rapport du vérificateur général de la ville de Montréal au conseil municipal de Montréal et au conseil de l'agglomération. Exercice terminé le 31 décembre 2013. http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2014/06/RA2013_section5-12.pdf

12- L'OPTIMISATION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES SUPERMARCHÉS DU QUÉBEC : LE CAS DU ZÉRO DÉCHET, mai 2018

https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/12841/Laperriere_Justin_MEnv_2018.pdf?sequence=1&isAllowed=y

13-Le rapport du vérificateur général de la ville de Montréal, section 4.2 gestion des matières organique, février 2018 http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2018/06/RA2017_FR-section4_2-1.pdf

14-Politique de l'UE en matière de déchets, Historique de la stratégie https://ec.europa.eu/environment/waste/pdf/story_book_fr.pdf

15- Conception et validation d'un modèle d'analyse stratégique de matières en suspension sur dix bassins versants urbains (inspiré à partir du document du Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation – Présentation du rapport final, page no 8)

https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/secteur_activites/metallurgie/kpmg_portrait_metallurgie_2018_sommaire.pdf

16-Plan d'action pour la croissance et les technologies propres, vers une économie verte et prospère, gouvernement du Québec, 2018.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/plans-action/PL_plan_action_croissance_technologies_propres_MEI_2018-2023.pdf?1572024864

17-Inventaire des mesures écofiscales québécoises, Université de Sherbrooke, par Kerkhoff, Anger, Latulippe, cahier de recherche 2019-09

<http://cftp.recherche.usherbrooke.ca/inventaire-des-mesures-ecofiscales-quebecoises/>

18-Budget de la ville de Montréal ; maintenir l'élan de la métropole, Chambre de Commerce de Montréal, avril 2019. Mémoire présenté à la commission des finances et l'administration de Montréal

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM_CCMM_20190508.PDF

19- LES INCITATIFS POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION DES PRODUITS À USAGE UNIQUE FORTEMENT GÉNÉRATEURS DE DÉCHETS, Chantale Cameron, Université Sherbrooke, janvier 2009.

https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2009/CCameron_24-02-09_.pdf

20-Pour une métropole en affaires' Rapport présenté au maire de Montréal en août 2016.

<http://meteopolitique.com/Fiches/eau/JosPublic/Compteur-d-eau/Pour-une-metropole-en-affaire-Montreal-2016.pdf>

21-la responsabilité élargie du producteur, Pour une mise à jour des lignes directrices pour la gestion efficace des déchets, édition OCDE Paris (2017), ISBN 978-92-64-27354-02

https://books.google.ca/books?id=JgotDwAAQBAJ&pg=PA298&lpg=PA298&dq=problème+recyclage+électroménagers&source=bl&ots=8uJXKZFwuf&sig=ACfU3U3KOE_0G8Mcmq1Pchm73bnTZg_RAA&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwiu6TWnavmAhUqmeAKHUX1AQw4ChDoATAFegQIChAB#v=onepage&q=problème%20recyclage%20électroménagers&f=false

22-A propos du développement durable, MELCC, définition

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

23-Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PORTRAIT2016_MATIERESRESIDUELLES.PDF

24-ARPE, Frais et définitions de produit 1er février 2018

https://epra.ca/wp-content/uploads/2018/02/2018-National_list_FR-FebEHF_Table-V9.pdf

Un peu de sérénité et de beauté après ce bel effort.

Document no 3 : La présentation

Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?



Photo 5 : approche de lecture Zen, G. Thériault 2019

Fin du document
